

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 9 (1918)
Heft: 9

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Afin de tenir compte de la pénurie actuelle de fils isolés, l'Inspectorat fait la proposition de réduire temporairement et à bien plaisir, pour les installations intérieures la section minimum des conducteurs isolés en cuivre de 1 mm² à 0,8 mm² (environ 1 mm de diamètre).

* * *

Ceci sont les propositions de notre requête.

Les circonstances pourront peut-être nécessiter d'autres concessions exceptionnelles. L'Inspectorat s'occupera avec intérêt de cette question et prendra volontiers les desiderata en considération. Il présentera au besoin une nouvelle requête avec les propositions qui lui parviendront, sitôt que celles-ci seront nécessaires.

Miscellanea.

Inbetriebsetzung von schweizerischen Starkstromanlagen. (Mitgeteilt vom Starkstrominspektorat des S. E. V.) In der Zeit vom 20. Juli bis 20. August 1918 sind dem Starkstrominspektorat folgende wichtigere Anlagen als betriebsbereit gemeldet worden:

Hochspannungsfreileitungen.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Leitungen vom Elektrizitätswerk Beznau bis zur Bahnkreuzung Döttingen, zur Transformatorstation der Elektrochemie A. G. in Würenlingen, von der Bahnkreuzung in Döttingen bis zur Abzweigung der Hochspannungsleitung zur Zementfabrik Siggenthal-Würenlingen und zur Chemischen Fabrik in Spreitenbach, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Société électrique d'Aubonne, Aubonne. Lignes à haute tension pour le Battoir à grains à Bière et pour le Battoir à grains à Lavigny, Courant monophasé, 3000 volts, 50 périodes.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Biel. Leitungen zur Transformatorstation der Ziegelei Werne & Stuber, Schüpfen und nach Gampelen, Drehstrom, 8000 Volt, 40 Perioden.

Società Elettrica delle Tre Valli, Bodio. Linea ad alta tensione a Pollegio, corrente trifase, 8000 volt, 50 periodi.

Elektra Egnach, Egnach (Thurgau). Leitung von der Haupttransformatorstation zur Maschinenfabrik Egnach, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Per.

Licht- und Wasserwerke Interlaken. Provisorische Leitung zur Transformatorstation Gsteigstrasse in Matten, Einphasenstrom, 2000 Volt, 50 Perioden.

Fabrik von Maggi's Nahrungsmitteln, Kemptthal. Temporäre Leitung zum Torfried an der Strasse Pfäffikon-Faichrüti, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

A.-G. Elektrizitätswerke Wynau, Langenthal. Temporäre Leitung für die Torfausbeutung auf dem Bleichenbachmoos, Drehstrom, 9000 Volt, 50 Perioden.

Hafermühle Lützelflüh A.-G., Lützelflüh. Leitung zur Transformatorstation bei der Villa Bichsel in Goldbach, Drehstrom, 16000 Volt, 40 Per.

Centralschweizerische Kraftwerke, Luzern. Provisorische Leitung zur Transformatorstation für die Torfausbeutung bei Waldibrücke (Gemeinde Eschenbach), Drehstrom, 11 000 Volt, 42 Perioden.

Entreprises électriques fribourgeoises, Romont. Lignes à haute tension à St-Martin, et pour alimenter les cabines de transformation Joux à Britze, et du Barrage de la Jogne (distr. de la Gruyère) courant triphasé, 8000 volts, 50 périodes. Ligne à haute tension temporaire pour les mines de charbon d'Oron à Palézieux, courant triphasé, 8000 volts, 50 périodes.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Temporäre Leitung zum Kohlenbergwerk Uznach der Herren Hösli & Leuzinger, Glarus, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Leitung in Mogelsberg und zur Transformatorstation Hilty & Müssner, Baugeschäft, Sargans, Drehstrom, 10 000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk Wald, Wald (Zürich). Leitungen zu den Transformatorstationen Hübli und Haltberg (Gemeinde Wald), Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk Wetzikon, Wetzikon (Zürich). Verlegung und Verlängerung der Hochspannungsleitung Schönau-Motorenstrasse, Drehstrom, 8000 Volt, 40 Perioden.

Licht- und Wasserwerke Zofingen, Zofingen. Leitung zur Transformatorstation Kohlmatt (Mühlethal) bei Zofingen, Einphasenstrom, 5000 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Leitung zur Transformatorstation bei der Spinnerei Bauma, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Zürich. Provisorische Leitungen zur Transformatorstation beim Wasserschloss Muldain des Heidseewerkes bei Solis, Drehstrom, 7000 Volt, 50 Per.

Schalt- und Transformatorstationen.

Elektrizitätswerk der Stadt Aarau, Aarau. Stangen-Transformatorstation in der Wöschnu.

Kantonsingenieur Aargau, Aarau. Temporäre Station in der Kiesgrube Merz in Gebenstorf.

Elektrizitätsgenossenschaft Aristau. Provisorische Station auf dem Torfmoos Althäusern (Gemeinde Aristau).

Elektrizitätswerk Basel, Basel. Erweiterung der Schaltkabinen an der Zähringerstrasse, Basel. Schaltkiosk am St. Albanring, Basel.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Biel. Station für die Ziegelei Werne & Stuber, Schüpfen. Stangen-Transformatorstation in Gampelen.

Società elettrica delle Tre Valli S. A., Bodio. Stazione trasformatrice su pali a Pollegio.

Aubert, Grenier & Cie., Cossonay-Gare. Station transformatrice aux Tourbières de Bavois.

Service électrique de la ville de Genève, Genève. Station transformatrice sur la Place Longemalle, Genève.

Licht- und Wasserwerke Horgen, Horgen. Provisorische Station im „Rohr“, Horgen.

Licht- und Wasserwerke Interlaken, Interlaken. Provisorische Station an der Gsteigstrasse in Matten.

Elektrizitätswerk Jona A.-G., Jona. Provisorische Station in Ober-Bollingen. Station in Wurmsbach.

Fabrik von Maggi's Nahrungsmitteln, Kempthal. Temporäre Station im Torfried an der Strasse Pfäffikon-Faichrüti.

Papierfabriken Landquart, Landquart. Schalt- und Transformatorstation bei der Holzschleiferei.

A.-G. Elektrizitätswerke Wynau, Langenthal. Provisorische Station im Bleichenbachmoos. Zusatztransformeranlage in der Zentrale Wynau.

Cie. Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne. Station transformatrice sur poteaux à La Sagneulaz s/Môtiers.

Berger, Scherer & Cie., Luzern. Temporäre Station im Torffeld Bavois.

Centralschweizerische Kraftwerke, Luzern. Provisorische Stangen-Transformatorstation für die Torfausbeutung bei Waldibrücke (Gemeinde Eschenbach).

Elektrizitätsgesellschaft Mutten, Mutten (Bern). Stangen-Transformatorstation in Mutten.

Aluminium-Industrie A.-G., Neuhausen. Station in der Kohlenfabrik (Gebäude Z) in Chippis.

Elektrizitätswerk der Gemeinde Oerlikon, Oerlikon. Schalt- und Transformatorstation bei der Affolternbrücke, Oerlikon.

Maschinenfabrik Oerlikon, Oerlikon. Temporäre Station für die Torfausbeutungsanlage im Moos bei Rifferswil.

Elektrizitätswerk d. Gemeinde Pfäffikon (Zürich). Umbau der Mess- und Transformatorstation in Pfäffikon. Provisorische Station beim Elektrizitätswerk Pfäffikon.

Entreprises électriques fribourgeoises, Romont. Station transformatrice sur le bord gauche de la Jogne, Châtel s/Broc. Station transformatrice à Granges-Marnand.

Elektrizitätswerk Schwyz, Schwyz. Station beim Steinbruch Zingel in Seewen.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Station in Mogelsberg. Stangen-

Transformatorstation beim Baugeschäft Hilty & Müssner in Sargans.

Elektrizitätskorporation St. Pelagiberg (Bezirk Bischofszell). Station in St. Pelagiberg.

Licht- und Kraftkommission der Gemeinde Sumiswald. Stangen-Transformatorstation in Vorderhornbach bei Wasen.

Gesellschaft für elektrochemische Industrie, Turgi. Station im Gebäude der Fabrik im sog. „Kessel“ Spreitenbach.

Dorénaz S. A., Vernayaz (Valais). Station transformatrice à Méronaz.

Elektrizitätskommission Villmergen. Erweiterung der Transformatorstation in Villmergen.

Schweizerische Schmirgelscheibenfabrik A.-G., Winterthur. Station im Fabrikgebäude am oberen Deutweg, Winterthur.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Stangen-Transformatorstation im Kloster Fahr.

Niederspannungsnetze.

Schweizerische Torfgenossenschaft, Bern. Netz Torffeld Gonten, Drehstrom, 500 Volt, 50 Per.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Biel. Netz für die Ziegelei Werne & Stuber, Schüpfen, Einphasenstrom und Drehstrom, 250/125 Volt, 40 Perioden.

Gemeinde Blumenstein, Blumenstein bei Thun. Netze in Blumenstein und Wäsemli bei Blumenstein, Drehstrom, 500/380/220 Volt, 50 Perioden.

Service électrique de la ville de La Chaux-de-Fonds. Agrandissement des réseaux à basse tension entre les rues de l'Ouest, A. M. Piaget, des Plânes et rue du Progrès Chaux-de-Fonds courant triphasé, 190/110 volts, 50 périodes.

Elektrizitätswerk Hauterive, Freiburg. Netz Stöckacker bei Bümpliz, Einphasenstrom, 110 Volt, 50 Perioden.

Gemeinde Matt, Matt (Glarus). Erweiterung des Netzes in Matt (vorläufig Gleichstrom, 220 Volt, später Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden).

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Spiez. Netz Weissenburg, Einphasenstrom, 2 × 125 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätswerk der Stadt St. Gallen, St. Gallen. Netz Rotmonten-St. Gallen, Drehstrom, 210/120 Volt, 50 Perioden.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Umbau des Netzes Dietfurt von Gleichstrom auf Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden. Umbau des Netzes Mogelsberg auf Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden.

Gemeinde St. Niklaus, (Wallis). Netz für die Weiler Schwiedernen und Stahlen, Einphasenstrom, 150 Volt, 50 Perioden.

Elektra St. Pelagiberg bei Bischofszell. Netz in St. Pelagiberg, Bahnstation Hauptwil, Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Netz Eutal bei Einsiedeln, Drehstrom, 145 Volt, 50 Perioden. Umbau des Netzes Niederglatt, Drehstrom, 500/250/145 Volt, 50 Perioden.

Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, pour autant qu'il n'est pas donné d'indication contraire des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

A MM. les Membres
de l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.) et
de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Assemblées générales de 1918 à Montreux

Samedi 5 et dimanche 6 octobre 1918.

(Voir „Bulletin“ No. 8, page 170.)

Programme :

Samedi 5 Octobre :

3 1/2 h du soir : Salle du Conseil communal du Châtelard, Collège de et à Montreux (au-dessus de la gare) : *Assemblée générale de l'U. C. S.*, suivie de *l'Assemblée générale de liquidation de l'A. A. L. en liquidation.*

4 h du soir : *Réception et thé pour les Dames* au „Pavillon des Sports“ (vis-à-vis du Montreux-Palace).

7 h (précises) du soir : *Banquet réservé aux membres de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité* au Montreux-Palace.

8 1/2 h du soir : *Soirée familière pour tous les participants* à l'assemblée générale au Kursaal de Montreux.

Dimanche 6 Octobre :

9 h du matin : Aula du Collège de Montreux (au-dessus de la gare) : *Assemblée générale de l'A. S. E.*

Pour les dames : *Course aux Pléiades.* Rendez-vous à 9 h devant le „Pavillon des Sports“ vis-à-vis du Montreux-Palace.

(Déjeuner-facultatif, non compris dans la carte de fête).

Dès 2 1/2 h du soir : *Course aux Avants* par le chemin de fer M. O. B. (l'horaire sera indiqué plus tard).

7 1/2 h du soir : *Banquet de l'A. S. E.* au Grand Hôtel de Territet.

Lundi 7 Octobre :

Dès 9 h du matin : *Excursion à Caux* et environs. Montée par le chemin de fer T. G. N. suivant l'horaire qui sera indiqué au banquet du dimanche soir.

Midi : *Lunch* au Palace-Hôtel à Caux.

3 h du soir : Clôture.

* * *

Tous les participants aux Assemblées générales sont priés de s'annoncer au Secrétariat général au plus tard le 30 Septembre au moyen de la carte envoyée

sous pli séparé. La carte de participation leur sera remise à leur arrivée à Montreux dans le bureau de fête indiqué ci-dessous.

Les personnes qui ne s'inscriront pas pour la date indiquée ci-dessus ne pourront pas participer aux banquets et aux excursions.

Vu les difficultés de ravitaillement chacun est prié de s'inscrire dans les délais fixés, et de se munir des cartes de graisse et de pain.

La carte de participation ne sera remise qu'à des membres et des représentants de membres anonymes et leurs Dames, dont le nom doit être indiqué. **Le prix de la Carte de fête est de 12 frs.** Elle donne droit à l'entrée gratuite au Kursaal pour la soirée du samedi, à l'excursion aux Avants, au banquet du dimanche soir, à la course à Caux (aller et retour y compris le déjeuner), à la visite gratuite du Château de Chillon, au parcours gratuit sur les lignes du tramway Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve, en outre à des réductions de prix, du 5 au 10 octobre inclus, sur les lignes de chemin de fer du Montreux-Oberland-Bernois, du Montreux-Glion, du Territet-Glion-Naye, du Clarens-Chailly-Blonay et des chemins de fer électriques Veveysans. **Pour les dames** exclusivement la carte donne droit à la réception au Pavillon des Sports et à la Course aux Pléiades.

Les membres de l'U. C. S. pourront se procurer une carte spéciale à frs. 8.— pour la participation au banquet du samedi soir.

Le logement et les repas, sous réserve de ce qui a été indiqué ci-dessus, sont à la charge des participants. Une liste des **hôtels** et des prix a été envoyé aux membres sous pli séparé.

Les participants sont priés de commander leur logement au moyen de la carte destinée à l'hôtel et jointe au présent numéro, en l'adressant directement et le plus vite possible à l'hôtel de leur choix.

Les participants venant de la ligne Berne-Lausanne peuvent utiliser à leur arrivée à Vevey à 2⁰⁵ le tramway pour Montreux.

Le **bureau de fête** se trouve à Montreux, **Bâtiment des Eaux alcalines (à côté de la gare.)** (Téléphone No. 67, Montreux). Il sera ouvert: **Samedi 5 octobre de 1 à 4^h et de 6 à 8^{1/2}^h, Dimanche 22 septembre de 8^h à 12^h du matin.**

Les lettres et télégrammes adressés à la **Société Romande d'Electricité, Territet,** seront transmis aux participants par le Bureau de renseignements.

Pour l'ordre du jour des Assemblées générales voir les publications spéciales.

Au nom des Comités de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

Le Secrétariat général.

Invitation à la XXXI^{ème} Assemblée générale de l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

dimanche le 6 octobre 1918 à 9 heures du matin

Aula du „Collège“ de Montreux.

Ordre du jour:

1. Nominations des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 septembre 1917 à Lugano.
3. Rapport du Comité sur l'exercice 1917/18.

4. Rapport de la Commission de surveillance des Institutions de contrôle sur l'exercice 1917/18.
5. Comptes de l'exercice 1917/18 et rapport des vérificateurs des comptes. (A.S.E. et Institutions de contrôle.)
6. Propositions du Comité concernant la réorganisation :
 - a) revision des statuts;
 - b) modification du contrat avec l'Union des Centrales Suisses d'Electricité concernant le secrétariat en commun et règlement d'organisation y relatif.
7. Fixation des cotisations.
8. Budgets de l'A.S.E.
 - a) pour la période de transition (seconde moitié de 1918);
 - b) pour l'année 1919.
9. Budget des Institutions de contrôle.
10. Nominations statutaires :
 - a) de 3 membres du Comité pour la seconde moitié de 1918 d'après les statuts en vigueur jusqu'ici;
 - b) nouvelle nomination du Comité pour l'année 1919 d'après les nouveaux statuts;
 - c) de 2 vérificateurs des comptes.
11. Nomination de membres honoraires.
12. Proposition de la Commission de Surveillance et du Comité concernant la construction d'un bâtiment pour les Institutions de contrôle et le Secrétariat général.
13. Rapports des commissions.
14. Divers; propositions des membres.

Ensuite, pour autant que le temps le permette: Rapport du Secrétaire général concernant les fourneaux à accumulation de chaleur pour le chauffage des chambres.

Les rapports, comptes, budgets et propositions sont publiés dans le présent numéro du « Bulletin », le procès-verbal de la dernière Assemblée générale dans le « Bulletin » 1917, pages 321 et suiv.

Au nom du Comité de l'A.S.E.,

Le Président:
(signé) *J. Landry.*

Le Secrétaire général:
(signé) *Wyssling.*

A. S. E.

Compte de l'exercice 1917/18.

	Fr.
<i>Recettes:</i>	
Solde de l'exercice précédent	1 466.68
Intérêts	2 264.40
Cotisations des membres effectifs et anonymes	26 227.85
Subvention des Institutions de Contrôle pour travaux spéciaux du Secrétariat général (intérêts du fonds de réserve)	2 800.—
Bulletin et vente d'imprimés	7 046.95
	<u>39 805.88</u>

<i>Dépenses :</i>		Fr.
Cotisations à d'autres associations:		
a) Association Suisse pour l'aménagement des Eaux		150.—
b) Union Suisse du Commerce et de l'Industrie		250.—
c) Commission Electrotechnique Internationale (Londres)		1 250.—
Subvention aux frais du Secrétariat général en commun		11 500.—
Subventions pour travaux spéciaux du Secrétariat général		7 000.—
Séances du Comité et des commissions		1 027.80
Subvention aux Institutions de Contrôle pour tenue de la comptabilité et de la caisse		600.—
Bulletin et imprimés à vendre		5 951.60
Frais divers (Assemblée générale de Lugano, etc.)		796.30
Don national		1 000.—
Solde		10 280.18
		<u>39 805.88</u>

A. S. E.

Compte de l'exercice 1917/18.

Compte de profits et pertes.

	<i>Doit :</i> Fr.	<i>Avoir :</i> Fr.
Solde de l'exercice 1916/17		1 466.68
Compte subventions		8 877.85
Compte intérêts		2 264.40
Compte imprimés et bulletin		1 095.35
Compte honoraires	600.—	
Compte séances	1 027.80	
Compte frais généraux	1 796.30	
Excédent pour 1917/18	10 280.18	
	<u>13 704.28</u>	<u>13 704.28</u>

Bilan au 30 juin 1918.

	<i>Doit :</i> Fr.	<i>Avoir :</i> Fr.
Compte capital		51 179.93
Compte caisse	579.63	
Compte créditeurs		7 382.52
Compte débiteurs	4 503.—	
Compte banque	16 942.50	
Compte „fonds de la commission d'études“		5 747.50
Compte mobilier	65.—	
Compte valeurs	52 500.—	
Compte profits et pertes		10 280.18
	<u>74 590.13</u>	<u>74 590.13</u>

Budget pour la seconde moitié de 1918.

<i>Recettes :</i>		Fr.
Solde de l'exercice précédent		280.18
Intérêts		1 000.—
Cotisations des membres effectifs et anonymes		26 000.—
Subvention des J. de c. pour travaux spéciaux du Secrétariat général (intérêts du fonds de réserve)		1 700.—
Bulletin et vente d'imprimés		3 700.—
		<u>32 780.18</u>

	Fr.
<i>Dépenses :</i>	
Cotisations à d'autres associations (pour une demie année)	825.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général en commun (pour une demie année)	5 750.—
Subventions extraordinaires pour travaux spéciaux du Secrétariat général	7 000.—
Jetons de présence	600.—
Subvention aux I. de c. pour tenue de la comptabilité et de la caisse	300.—
Bulletin et imprimés à vendre	4 500.—
Statistique	5 000.—
Divers et imprévus	8 805.18
	<u>32 780.18</u>

A. S. E.

Budget pour l'année 1919.

	Fr.
<i>Recettes :</i>	
Intérêts	2 200.—
Cotisations des membres effectifs et anonymes	40 000.—
Subvention des I. de c. pour travaux spéciaux (intérêts du fonds de réserve)	3 400.—
Divers	400.—
	<u>46 000.—</u>
<i>Dépenses :</i>	
Cotisations à d'autres associations	1 650.—
Subvention au Secrétariat général en commun avec l'U. C. S., y compris les indemnités pour le bulletin, les séances des Comités et commissions, imprimés, ports et frais de bureau, tenue de la comptabilité et la caisse	25 000.—
Subvention aux frais des travaux spéciaux du Secrétariat général	8 000.—
Divers et imprévus	11 350.—
	<u>46 000.—</u>

Secrétariat général de l'A. S. E. et l'U. C. S.

Compte de l'exercice 1917/18.

	Fr.
<i>Recettes :</i>	
Solde de l'exercice précédent	2 759.—
Subventions ordinaires des institutions participantes:	
A. S. E.	Fr. 11 500.—
U. C. S.	" 11 500.—
A. A. L.	" 5 000.—
	<u>Fr. 28 000.—</u>
Subvention supplémentaire de l'U. C. S. pour la division économique	" 3 000.—
Subventions extraordinaires pour travaux spéciaux:	
de l'A. S. E. avec les Institutions de contrôle (Fr. 4 200.— + 2 800.—)	7 000.—
de l'A. A. L.	2 500.—
Vente en commission des publications du Secrétariat général	876.80
Travaux payés	1 767.80
	<u>45 903.60</u>

<i>Dépenses :</i>		Fr.
Mobilier		187.30
Personnel		29 853.65
Frais d'administration		872.65
Location etc.		3 005.95
Frais de bureau		3 311.08
Imprimés		1 325.85
Bibliothèque		228.45
Frais de voyage		1 658.25
Indemnité aux I. de c. pour les essais concernant des travaux spéciaux		3 977.50
Divers et imprévus		89.90
Solde à nouveau		1 393.02
		<u>45 903.60</u>

Secrétariat général de l'A. S. E. et l'U. C. S.
Budget pour la seconde moitié de 1918.

<i>Recettes :</i>		Fr.
Solde de l'exercice précédent		1 393.02
Subventions ordinaires des institutions participantes		
de l'A. S. E.	Fr. 5 750.—	
de l'U. C. S.	„ 5 750.—	
de la S.-A. de l'U. C. S.	„ 2 500.—	
de l'U. C. S. pour la division économique	„ 7 500.—	21 500.—
Subventions extraordinaires pour travaux spéciaux:		
de l'A. S. E.	Fr. 7 000.—	
de la S.-A. de l'U. C. S.	„ 1 200.—	8 200.—
Vente en commission des publications		500.—
Travaux payés		500.—
		<u>32 093.02</u>
<i>Dépenses :</i>		
Mobilier		300.—
Personnel		24 000.—
Frais d'administration		400.—
Location, etc.		1 800.—
Frais de bureau		1 700.—
Imprimés		800.—
Bibliothèque		100.—
Frais de voyage		900.—
Indemnité aux Inst. de c. pour les essais concernant des travaux spéciaux		2 000.—
Divers et imprévus		93.02
		<u>32 093.02</u>

Secrétariat général de l'A. S. E. et l'U. C. S.
Budget pour l'année 1919.

<i>Recettes :</i>		Fr.
Subventions ordinaires des institutions participantes:		
de l'A. S. E.	Fr. 25 000.—	
de l'U. C. S.	„ 28 500.—	53 500.—
(dans ces chiffres sont comprises les indemnités pour jetons de présence, imprimés, tenue de comptabilité et caisse, ports et frais de bureau)	Transport	<u>53 500.—</u>

	Transport	Fr.
Subventions extraordinaires pour travaux spéciaux:		53 500.—
de l'A. S. E. et les I. de c. (6 000.— + 2 000)	Fr. 8 000.—	
de l'U. C. S. et de la S. A. (2 500.— + 2 500)	„ 5 000.—	13 000.—
Indemnité aux I. de c. pour tenue de la comptabilité et de la caisse (salaires, location, etc.)		10 000.—
Indemnité de la S. A. de l'U. C. S. pour la gestion des affaires, y compris tenue de la comptabilité et de la caisse (salaires, location, ports, imprimés et frais généraux)		11 500.—
Vente en commission des imprimés		1 500.—
Bulletin et annuaire		6 000.—
Travaux payés		1 000.—
		<u>96 500.—</u>
<i>Dépenses:</i>		
Mobilier (achat resp. amortissements)		800.—
Personnel (y compris division économique, comptabilité et caisse pour l'A. S. E., l'U. C. S., les I. de c. et la S. A.)		60 000.—
Frais d'administration, y compris jetons de présence pour les deux associations et administration générale des I. de c. et de la S. A.		5 500.—
Location etc. (y compris celle pour la comptabilité et la caisse des deux associations et leurs institutions)		6 100.—
Frais de bureau		3 500.—
Imprimés, y compris aux des deux associations et de la S. A.		3 000.—
Imprimés à vendre		1 000.—
Bulletin et annuaire		8 000.—
Bibliothèque		300.—
Frais de voyage du personnel		1 800.—
Indemnité aux I. de c. pour les essais concernant travaux spéciaux		4 000.—
Divers et imprévus		2 500.—
		<u>96 500.—</u>

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes à l'Assemblée générale de l'A. S. E. (Traduction.) Conformément aux instructions reçues de l'Assemblée générale de l'A. S. E. de l'année dernière à Lugano nous avons examiné aujourd'hui les comptes de l'Association et des Institutions de contrôle pour l'exercice 1917/18.

Nous avons constaté que le bilan et le compte profits et pertes sont conformes aux livres principaux. Le contrôle des pièces justificatives a montré la conformité complète des écritures. Les certificats de banque pour les titres en dépôt sont conformes à la liste du compte valeurs, les deux soldes établis par les livres de caisse concordent de même parfaitement avec l'état des caisses.

En conséquence de ces constatations nous vous proposons de ratifier les deux comptes et de donner décharge avec remerciements aux organes responsables de la gestion.

Zurich, le 9 septembre 1918.

Les vérificateurs des comptes:

(signé) P. Lauber. (signé) O. Kuoni.

Propositions du Comité de l'A. S. E. à l'Assemblée générale du 6 octobre 1918 à Montreux.

Concernant le chiffre 5 de l'ordre du jour:

De l'excédent du compte de l'A. S. E. pour l'exercice 1917/18 fr. 10 000.— sont affectés au compte capital et le solde de fr. 280.18 est porté à nouveau.

Concernant le chiffre 6 de l'ordre du jour:

a) Les nouveaux statuts de l'A. S. E., la convention avec l'U. C. S. concernant la gestion des affaires en commun et le Secrétariat général en commun, ainsi que le règlement d'organisation y relatif, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1919.

b) Le Comité est chargé de présenter à une assemblée générale extraordinaire un règlement d'organisation pour les Institutions de contrôle, conforme à la nouvelle organisation, à établir d'accord avec la Commission de surveillance des Institutions de contrôle; de même il présentera des propositions concernant ultérieures décisions à prendre éventuellement par l'Assemblée générale au sujet du passage de la direction de l'asso-

ciation au régime des nouveaux statuts et du nouveau contrat commun.

Concernant le chiffre 7 de l'ordre du jour:

a) Pour la seconde moitié de l'année 1918 l'A. S. E. touche des cotisations correspondantes à celles des exercices précédents.

b) Pour l'année 1919 les cotisations seront fixées comme suit, d'après l'art. 6 des nouveaux statuts:

Membres effectifs	fr. 12. 50
Membres anonymes avec un capital engagé jusqu'à fr. 50 000. —	fr. 25. —
au dessus de fr. 50 000. —	
jusqu'à fr. 250 000. —	fr. 35. —
au dessus de fr. 250 000. —	
jusqu'à fr. 1 000 000. —	fr. 70. —
au dessus de fr. 1 000 000. —	
jusqu'à fr. 5 000 000. —	fr. 125. —
au dessus de fr. 5 000 000. —	fr. 200. —

Concernant le chiffre 8 de l'ordre du jour:

Les budgets de l'A. S. E. publiés ci-devant sont approuvés:

- a) pour la seconde moitié 1918;
- b) pour l'année 1919.

Les comptes pour la seconde moitié de 1918 sont à présenter à l'Assemblée générale de 1919.

Concernant le chiffre 9 de l'ordre du jour:

La proposition de la Commission de surveillance des Institutions de contrôle concer-

nant le budget pour 1918/19 est approuvée sous la réserve suivante: En cas d'acceptation par l'Assemblée générale des propositions du Comité concernant la Réorganisation le budget n'est valable que pour le second semestre 1918 et les chiffres seront par conséquent réduits à la moitié; le Comité est chargé de présenter le budget pour 1919 à une Assemblée générale extraordinaire à convoquer.

Les Comptes des Institutions de contrôle relatifs au second semestre 1918 sont à présenter à l'Assemblée générale de 1919.

Concernant le chiffre 12 de l'ordre du jour:

a) L'Assemblée générale décide de confirmer la résolution de l'Assemblée générale de l'année dernière à Lugano concernant la création d'un bâtiment à Zurich pour les institutions de l'A. S. E. et d'allouer à ce titre un crédit de fr. 1 000 000. —.

b) L'Assemblée générale décide que les projets définitifs et les contrats nécessaires pour la mise en fonds du bâtiment sont à présenter à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu vers la fin de l'année courante.

c) Le Comité est autorisé à nommer de suite une commission spéciale chargée de traiter les questions relatives à cette construction.

Invitation à l'Assemblée générale de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

**le samedi 5 octobre 1918, à 3^{1/2} h de l'après-midi, Salle du
Conseil Communal du Châtelard au „Collège“ à Montreux.**

Ordre du jour:

1. Nomination du Secrétaire et de deux scrutateurs.
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 septembre 1917 à Lugano et de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1918 à Olten.
3. Réception des nouveaux membres.
4. Rapport du Comité sur l'exercice 1917/18.
5. Comptes annuels de l'exercice 1917/18. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Propositions du Comité concernant la réorganisation:
 - a) Revision des statuts;
 - b) Modification du contrat avec l'A. S. E. concernant le secrétariat en commun et règlement d'organisation y relatif.

7. Fixation des cotisations.
8. Budgets de l'U. C. S.:
 - a) pour la période de transition (seconde moitié de 1918);
 - b) pour l'année 1919.
9. Budget de la Section des achats (S. A.).
10. Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du Comité pour la seconde moitié de 1918 d'après les statuts en vigueur jusqu'ici;
 - b) du Vorort; pour la même période;
 - c) nouvelle nomination du Comité de 7 membres et du président pour l'année 1919;
 - d) de 2 vérificateurs des comptes;
 - e) de 2 délégués à l'Assemblée générale de l'A. S. E.
11. Rapport du Secrétariat général sur des questions techniques et économiques actuelles.
12. Rapports des commissions.
13. Divers. Propositions des membres.

Les rapports, comptes, budgets et propositions sont publiés dans le présent numéro du „Bulletin“, le procès-verbal de l'Assemblée générale à Lugano dans le „Bulletin“ 1917, page 325 et suiv., celui de l'Assemblée générale extraordinaire à Olten dans le „Bulletin“ 1918, page 116.

Au nom du Comité de l'U. C. S.:

Le Vorort:

P. P^{on} Société Romande d'Electricité:

(signé) *E^{cl} Dubochet.*

Le Secrétaire général:

(signé) *Wyssling.*

Union des Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Compte de l'exercice 1917/18, présenté par le Vorort: Société Romande d'Electricité.
Budget pour 1917/18 et Budget pour la seconde moitié de 1918.

Budget 1917/18		Compte 1917/18	Budget jus- qu'à la fin 1918
Fr.		Fr.	Fr.
	<i>Recettes:</i>		
1 154.95	Solde de l'exercice précédent	1 154.95	—.—
3 500.—	Cotisations annuelles	3 665.—	3 900.—
11 300.—	Cotisation spéciale pour le Secrétariat général, de 18% sur l'abonnement aux Institutions de Contrôle	11 684.10	12 100.—
350.—	Intérêts	347.40	150.—
—.—	Solde passif	553.02	—.—
<u>16 304.95</u>		<u>17 404.47</u>	<u>16 150.—</u>
	<i>Dépenses:</i>		
100.—	Imprimés	327.35	200.—
700.—	Jetons de présence	1 379.30	700.—
300.—	Affranchissements, frais	376.92	200.—
375.—	Tenue de caisse et comptabilité	375.—	200.—
11 500.—	Subvention ordinaire au Secrétariat général	11 500.—	5 750.—
—.—	Subvention extraordinaire pour la division économique du Secrétariat général	3 000.—	7 500.—
2 000.—	Divers	45.90	1 000.—
400.—	Contribution aux frais de l'Assemblée générale 1917 resp. 1918	400.—	400.—
500.—	Compte assurance collective	—.—	200.—
429.95	Solde actif	—.—	—.—
<u>16 304.95</u>		<u>17 404.47</u>	<u>16 150.—</u>

U. C. S.
Bilan de Clôture au 30 juin 1918.

<i>Actif :</i>	Fr.	<i>Passif :</i>	Fr.
Solde en Caisse	395.20	Compte capital	3 448.92
Compte de banque, notre avoir	6 065.—	Divers créanciers	3 664.80
Compte de chèque postal	100.50		
Solde	553.05		
	<u>7 113.72</u>		<u>7 113.72</u>

U. C. S.
Budget pour l'année 1919.

	Fr.
<i>Recettes :</i>	
Cotisations annuelles	32 000.—
Intérêts	350.—
	<u>32 350.—</u>
<i>Dépenses :</i>	
Subvention au Secrétariat général en commun avec l'A. S. E., y compris les indemnités pour jetons de présence, imprimés, ports et frais de bureau, tenue de caisse et de comptabilité	28 500.—
Subvention spéciale pour des travaux du Secrétariat général, intéressant en particulier l'U. C. S.	2 500.—
Divers	1 350.—
	<u>32 350.—</u>

Section des achats de l'U. C. S. (S. A.)
Budget pour la seconde moitié de 1918.

	Fr.
<i>Recettes :</i>	
Provisions sur la vente des lampes à incandescence	15 100.—
Intérêts	1 900.—
	<u>17 000.—</u>
<i>Dépenses :</i>	
Redevances à la Station d'Essais des Matériaux	10 000.—
Subvention au Secrétariat général pour la gestion des affaires	2 500.—
Indemnités aux Institutions de Contrôle pour tenue de caisse et de comptabilité	500.—
Frais de bureau et imprimés	2 000.—
Excédent (non compris le solde de l'exercice précédent)	2 000.—
	<u>17 000.—</u>

Budget pour l'année 1919.

	Fr.
<i>Recettes :</i>	
Provisions sur la vente des lampes à incandescence	31 200.—
Intérêts	3 800.—
	<u>35 000.—</u>
<i>Dépenses :</i>	
Subvention au Secrétariat général pour la gestion des affaires, y compris tenue de caisse et de comptabilité et délégués	11 500.—
Redevances à la Station d'Essais des Matériaux	20 000.—
Subvention par l'U. C. S. à des travaux spéciaux du Secrétariat général	2 500.—
Excédent (non compris un solde éventuel de l'exercice précédent)	1 000.—
	<u>35 000.—</u>

Rapport des vérificateurs des comptes à l'Assemblée générale de l'U. C. S. Les réviseurs soussignés ont examiné les comptes et le bilan de l'U. C. S. pour l'exercice 1917-1918 et contrôlé la caisse.

La revision a prouvé la parfaite concordance des livres avec le bilan et le compte des profits et pertes. Les livres et la caisse sont en ordre.

Nous vous proposons l'acceptation de ces comptes et d'en donner décharge au Comité.

Zurich, le 6 septembre 1918.

(signé) *Erny.* (signé) *H. Kuhn.*

Propositions du Comité de l'U. C. S. à l'Assemblée générale du 5 octobre 1918 à Montreux.

Concernant le chiffre 6 de l'ordre du jour:

a) Les nouveaux statuts de l'U. C. S., proposés par le Comité, le nouveau contrat avec l'A. S. E. concernant la gestion en commun et le Secrétariat général et le règlement d'organisation y relatif entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1919.

b) Le Comité est tenu à présenter à une Assemblée générale extraordinaire un règlement d'organisation de la Section des achats conforme à la réorganisation, et à discuter par le Comité en commun avec le Comité de la dite section de même il présentera des propositions concernant les autres résolutions à prendre éventuellement par l'Assemblée générale pour le passage de la direction de l'Union aux dispositions des nouveaux statuts et du nouveau contrat en commun.

Concernant le chiffre 7 de l'ordre du jour:

a) Pour la seconde moitié de l'année 1918 l'U. C. S. touche comme subvention au Secrétariat général des cotisations correspondantes aux cotisations annuelles touchées jusqu'à présent et en outre les 18 % du montant de l'abonnement aux Institutions de contrôle.

b) Pour l'année 1919 les cotisations annuelles totales seront fixées comme suit d'après l'article 6 des nouveaux statuts pour l'U. C. S.:

Pour des membres avec un capital engagé,			
jusqu'à fr. 50 000		fr. 30.—	
en dessus de fr. 50 000	jusqu'à fr. 250 000		
		fr. 60.—	
« « « « 250 000	» » 1 000 000		
		fr. 150.—	
« « « « 1 000 000	» » 5 000 000		
		fr. 340.—	
« « « « 5 000 000			fr. 600.—

Concernant le chiffre 8 de l'ordre du jour:

L'Assemblée générale approuve les budgets publiés dans le « Bulletin »

- a) pour la seconde moitié de l'année 1918;
- b) pour l'année 1919.

Le compte pour la seconde moitié de 1918 est à présenter à l'Assemblée générale de 1919.

Concernant le chiffre 9 de l'ordre du jour:

a) L'Assemblée générale de l'U. C. S. constate la liquidation de l'Association pour l'achat des lampes à incandescence et l'acceptation par l'U. C. S. des actifs et passifs, ainsi que les livres et les archives, conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1918 et au rapport de liquidation présenté par le Comité de l'A. A. L. et publié au « Bulletin » No. 9 de 1918.

b) L'Assemblée générale de l'U. C. S. décide de verser la somme de fr. 5000.— de l'excédent du bilan de liquidation (au 30 juin 1918) am-montant au chiffre total de fr. 6235.70, au fonds de réserve, cédé par l'A. A. L., fonds qui monte en conséquence au 1^{er} juillet 1918 à fr. 80 231.75; le solde de fr. 1235.70 sera transmis à la nouvelle Section des achats à titre de solde actif d'ouverture au 1^{er} juillet 1918.

Invitation à l'Assemblée générale et de liquidation de l'Association pour l'achat de lampes à incandescence (A. A. L.) de l'U. C. S.

le samedi 5 octobre 1918 à l'après-midi, Salle du Conseil Communal du Châtelard au „Collège“ à Montreux.
(A la clôture de l'Assemblée générale de l'U. C. S.)

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 septembre 1917 à Lugano et de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1918 à Olten.
2. Rapport annuel du Comité sur le XIV^{ième} exercice.

3. Compte annuel 1917/18.

4. Constatation du résultat et de l'exécution de la liquidation.

Le rapport, les comptes annuels et les résultats fiscaux de la liquidation sont publiés ci-après.

Au nom du Comité de l'A. A. L. :

Le Président :

(signé) *H. Wagner.*

Rapport et comptes annuels
du Comité de l'Association pour l'achat
de lampes à incandescence de l'U. C. S.
et rapport de liquidation
pour le XIV^{ième} exercice
du 1^{er} avril 1917 au 31 mars 1918.

Membres du Comité: H. Wagner, Zurich,
Président; Th. Allemann, Olten, Vice-Prési-
dent; A. de Montmollin, Lausanne.

Au cours de l'exercice 1917/18 le chiffre des affaires a augmenté sensiblement par rapport à l'exercice précédent; le nombre des lampes à filament métallique, vendues par notre intermédiaire, a dépassé 2 millions; il est d'environ 40 % supérieur à celui de l'année 1916/17 et de 35 % supérieur à celui obtenu précédemment pendant l'année du plus fort chiffre d'affaires.

Les fournitures pour l'exercice en question ont été faites conformément aux nouveaux contrats, avec révision trimestrielle des prix; elles concernent uniquement les lampes à filament métallique. Les maisons suivantes ont fournis :

	lampes
Westinghouse Lamp Company, Aarau	575 623
Basler Glühlampenfabrik S. A., Bâle	190 379
„Licht“ S. A., Zoug	169 580
Schweiz. Glühlampenfabrik S. A., Zoug	82 177
Zürcher Glühlampenfabrik, Zürich	103 283
Tungsram Glühlampen & Elektrizitäts- gesellschaft m. b. H., Zürich	159 850
Deutsche Gasglühlicht S. A., Berlin	774 164
Wolfram Lampen S. A., Augsburg	11 164
Total	<u>2 066 190</u>

Il fut de nouveau procédé aux soumissions habituelles pour l'exercice 1917/18. En se basant sur les offres reçues le Comité a décidé les adjudications suivantes :

Schweiz. Auergesellschaft, Veltheim, 600 000 lampes
au moins.

Westinghouse Lamp Company, Aarau	}	sans quantité garantie
Basler Glühlampenfabrik S. A., Bâle		
„Licht“ S. A., Zoug		
Schweiz. Glühlampenfabrik S. A., Zoug		
Zürcher Glühlampenfabrik, Zürich		
Tungsram Glühlampen- & Elektrizitäts- Gesellschaft m. b. H., Zürich		
„Watt“ Glühlampenfabrik, Vienne		

En suite des difficultés de fabrications actuelles les contrats de livraison de cette année ont dû être établis sur la base des anciennes conditions techniques de mars 1912. Les nouvelles conditions techniques du mars 1917 ne sont cependant pas annulées; leur entrée en vigueur est seulement renvoyée à plus tard. Les prix des lampes ont subi une augmentation sensible, mais encore raisonnable en comparaison avec le renchérissement des autres produits de notre branche. Le Comité n'était cependant pas à même d'établir des prix fixes d'une certaine durée, les fabriques s'étant réservées le droit d'augmenter ceux-ci avec un préavis de 14 jours à l'A. A. L. Se basant sur cette condition les fabriques ont à partir du 1^{er} août 1918 introduit une augmentation de 20 % sur les prix de base fixés.

Le tableau ci-dessous indique le *développement de l'A. A. L.* depuis sa fondation :

	Lampes à filament de charbon métallique	
	de charbon	métallique
1 ^{er} et II ^e exercice	384 322	—
III ^e „	278 929	—
IV ^e „	400 705	—
V ^e „	323 821	—
VI ^e „	393 348	—
VII ^e „	220 388	189 934
VIII ^e „	165 511	547 377
IX ^e „	324 512	982 478
X ^e „	165 382	1 073 274
XI ^e „	55 537	1 149 700
XII ^e „	38 542	1 148 750
XIII ^e „	16 133	1 209 467
XIV ^e „	—	2 066 190

Au sujet du *compte* de l'exercice écoulé il est à remarquer que, comme les années précédentes, les intérêts du fonds de réserve ont été mis à la disposition du Secrétariat général pour divers travaux techniques spéciaux.

Compte des profits et pertes pour 1917/18.

	Doit	Avoir
Solde de l'exercice précédent		2 574.76
Compte subventions . . .	20 661.90	
" provisions . . .		31 964.96
" intérêts . . .		3 879.90
" traitements . . .	1 800.—	
" honoraires . . .	1 075.—	
" frais généraux . . .	7 893.15	
" imprimés . . .	297.—	
Excédent pour 1917/18 . . .	6 692.57	
	<u>38 419.62</u>	<u>38 419.62</u>

Bilan au 31 Mars 1918.

	Doit	Avoir
Compte capital		5 148.70
" fonds de réserve		75 231.75
" créanciers		15 661.90
" caisse	115.08	
" banque	9 978.50	
" valeurs	79 622.50	
" débiteurs	13 018.84	
Solde		6 692.57
	<u>102 734.92</u>	<u>102 734.92</u>

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1918 à Olten l'A. A. L. a été dissoute comme association indépendante et ses actifs et passifs, y compris le fonds de réserve, ont dès le 30 juin 1918 été mis à la disposition de l'U. C. S. sans indemnité. Votre Comité a été chargé de la liquidation et la remise.

Par les suivants *comptes concernant la période du 1^{er} avril au 30 juin 1918* votre Comité a établi le *résultat de la liquidation*.

Compte profits et pertes du 1^{er} avril au juin 1918 :

	Doit	Avoir
Solde		6 692.57
Compte subventions	986.62	
" provisions		1 576.25
" intérêts		507.80
" honoraires	793.75	
" frais généraux	625.73	
" imprimés	134.65	
Solde de liquidation au 30 juin 1918	6 235.87	
	<u>8 776.62</u>	<u>8 776.62</u>

Bilan de liquidation au 30 juin 1918 :

	Doit	Avoir
Compte capital		5 148.70
" fonds de réserve		75 231.75
" créanciers		3 461.17
" caisse	312.72	
" banques	5 413.—	
" valeurs	79 622.50	
" débiteurs	4 729.27	
Solde de liquidation au 30 juin 1918		6 235.87
	<u>90 077.49</u>	<u>90 077.49</u>

Le Comité, dans sa qualité de commission chargée de la liquidation, constate que les actifs et passifs résultants du compte de liquidation ci-dessus, ainsi que les livres et les archives de l'A. A. L. ont, par l'intermédiaire du Comité de l'U. C. S. qui les a acceptés, été remis à cette Union en conformité de la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1918. *Votre Comité propose donc à l'Assemblée générale de déclarer la liquidation exécutée.*

Comme il a été dit à l'Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1918, le but de la liquidation de l'A. A. L. était d'une part d'obtenir une simplification dans la gestion des affaires de l'U. C. S., d'autre part de mettre à sa disposition directe les moyens nécessaires pour la sauvegarde des intérêts de ses membres ainsi que pour l'exécution en commun des travaux toujours plus nombreux. L'A. A. L. transmet à l'Union ses réserves assez considérables, accumulées au cours des dernières années. Par leur décision désintéressée les membres de l'A. A. L. ont bien mérité de l'Union. Celle-ci s'efforcera de poursuivre la gestion des achats de lampes par une division spéciale en tenant tant que possible compte des désirs exprimés par les divers groupes de membres.

A cette place, le Comité tient à vous remercier vivement de la confiance illimitée que vous n'avez pas cessé de lui témoigner pendant sa longue activité.

Le Comité de l'A. A. L. en liquid.,

Le Président:

(signé) H. Wagner.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes à l'Assemblée générale de l'A. A. L. (Traduction). Nous avons examiné

et trouvé en bon ordre les livres et la caisse de l'A. A. L. Les livres sont conformes au bilan présenté et au compte des profits et pertes.

Nous proposons donc de ratifier les comptes pour l'exercice 1917/18 et d'en donner décharge au Comité.

Zurich, le 6 septembre 1918.

Les vérificateurs des comptes:

(signé) *Erny*. (signé) *Hch. Kuhn*.

Rapport du Comité de l'A. S. E.

sur

l'exercice 1917/1918.

(1 juillet 1917 – 30 juin 1918.)*

Membres du Comité: J. Landry, président; A. Filliol, vice-président; F. Ringwald, secrétaire de langue allemande; A. Waeber, secrétaire de langue française; H. Schuh, trésorier; A. Zaruski et E. Baumann, membres.

Secrétaire général: Prof. Dr. W. Wyssling.

* * *

Le rapport que nous avons à vous présenter cette année sera aussi bref que possible. Les importantes propositions auxquelles il sert en quelque sorte de préambule, les nombreux textes dont il est suivi et qui sont bien faits pour retenir toute votre attention, imposent au porte-parole du comité le devoir de ne pas abuser d'une patience déjà suffisamment mise à l'épreuve. Nous entrons donc tout de suite dans le coeur de notre sujet.

1^o Comité. L'assemblée générale de Lugano n'ayant pas apporté de changements à la composition du Comité, ce dernier n'a non plus pas cru devoir modifier la répartition des charges entre ses membres. Tous ont bien voulu rester fidèlement à leur poste et assurer ainsi à votre organe directeur une

stabilité qui plus n'eût rien à envier à celle des gouvernements les plus solidement assis.

Les séances du comité ont été au nombre de quatre, dont deux avant l'assemblée générale du 23 septembre 1917. Le resserrement des horaires des trains nous a obligés à réduire dans la mesure du possible les déplacements et c'est ainsi que nous avons été amenés à organiser des sortes de sessions où comités et commissions se rencontraient pour liquider les affaires courantes et celles nécessitant la collaboration étroite des organes de l'A. S. E. et de l'U. C. S. Il en est résulté une économie de temps et un meilleur rendement qui nous ont permis, malgré les obstacles que les circonstances présentes ne cessent d'accumuler, de mener à bien la plupart des tâches que nous nous étions imposées. Parmi celles-ci se place en toute première ligne la réorganisation dont il est question depuis bientôt quatre ans. L'exercice écoulé nous a vus nous mettre d'accord sur un projet qui vous est présenté plus loin et dont nous aurons à reparler dans la suite. Nous espérons que ces propositions auront votre agrément puisque leur but est avant tout d'assurer à notre association une vie plus féconde, par le moyen d'organes mieux coordonnés et de services mieux adaptés aux nécessités actuelles et mieux préparés aux tâches que l'avenir ne manquera pas de nous imposer.

Mr Eel. Dubochet, président de l'U. C. S., que nous avons comme de coutume invité à nos séances, a suivi ces dernières avec une assiduité et une sympathie dont nous ne saurions assez lui être reconnaissants. C'est pourquoi nous voulons qu'à cette place déjà il puisse trouver l'expression de la gratitude de ses collègues les plus immédiats comme celle de l'A. S. E. tout entière, pour tout ce qu'il a fait en vue d'assurer entre associations soeurs les relations les plus agréables et une collaboration qui se montre toujours plus féconde parceque basée sur la confiance mutuelle et l'amitié.

2^o Secrétariat général. Plus encore qu'au-paravant, c'est autour de notre Secrétariat général que s'est concentrée et déroulée toute la vie de notre association durant ce dernier exercice. Nous n'aurons donc qu'à retracer l'activité de nos bureaux pour que du même coup apparaisse devant vos yeux celle de notre société.

*) Der Vorstand sah sich auch dieses Jahr veranlasst seinen Jahresbericht im Bulletin nur im französischen Original des Verfassers erscheinen zu lassen und auf Uebersetzung ins Deutsche zu verzichten, einmal um an den heute enorm gesteigerten besonderen Satzkosten zu sparen, sodann weil die Erhaltung der Ursprünglichkeit eines derartigen Textes grosse Schwierigkeiten bietet bei der notgedrungen sehr raschen Uebersetzung, welche der Zeitpunkt der Abfassung des Berichtes und der Generalversammlung erfordert hätte. Rechnung, Anträge und übrige Berichte finden die Mitglieder im vorliegenden Bulletin wie gewohnt in ihrer Sprache.

Disons tout d'abord que les circonstances nous ont obligés de compléter l'organisation du Secrétariat général.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date le désir de voir notre organe commun se vouer davantage à l'étude de questions économiques, et vous avez pu vous convaincre que de sérieux efforts ont déjà été faits dans ce sens au cours de ces 2 dernières années. Mais nous traversons une époque où des besoins nouveaux et pressants surgissent constamment, où il faut être prêts à étudier et à solutionner rapidement des questions déterminées, à prendre des initiatives ou à intervenir au nom de la collectivité là où des particuliers ne sauraient le faire utilement ou n'auraient ni l'autorité, ni souvent les moyens de faire prendre en suffisante considération leurs idées et leurs intérêts. L'intervention de plus en plus profonde des pouvoirs publics dans la vie économique du pays appelle une vigilance toujours en éveil de la part de ceux dont l'activité peut être troublée ou momentanément paralysée par les mesures exceptionnelles que conseillent ou nécessitent les temps présents. En un mot, il faut qu'une organisation comme la nôtre soit toujours prête à faire entendre notre voix, à exposer nos besoins et à pouvoir faire tout cela en parfaite connaissance de tous les intérêts en présence. C'est pourquoi nous nous sommes décidés, dans le cours de l'exercice passé et sur le désir pressant d'un certain nombre de centrales importantes, à créer dans notre Secrétariat général une « section économique » et à constituer cette dernière de façon qu'elle puisse assurer à cette branche de notre activité le caractère de permanence et le pouvoir de continuité qui lui manquaient jusqu'à présent. L'arbre su juge à ses fruits. Ceux que nous avons pu recueillir de ce nouveau rameau sont de nature à nous donner toute satisfaction. Ils nous prouvent que la création d'une section économique répondait à un besoin dont personne ne saurait plus douter. Ils nous montrent que les sacrifices consentis à cet effet ne pouvaient être mieux justifiés.

Et si maintenant nous passons aux travaux dont le Secrétariat général a eu à s'occuper, nous sommes tout d'abord frappés du très grand labeur effectué durant le dernier exercice. C'est là une constatation que nous avons déjà pu faire à l'occasion de précédents rapports mais que nous devons réitérer

et accentuer par simple sentiment de reconnaissance envers un personnel dont nous ne pouvons trop louer le zèle et le dévouement.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons montré les travaux du Secrétariat général se divisant en *travaux permanents* (administration générale; Bulletin et autres publications de l'A. S. E.; affaires de l'A. A. L. et statistique des centrales) et en *travaux temporaires* (travaux des commissions; études techniques et économiques; dispenses militaires, etc.) et nous disions avec raison que cette distinction n'avait rien d'absolu. Si cependant nous voulons la conserver, ne serait-ce que pour avoir la possibilité d'établir des comparaisons, nous voyons que les premiers ont absorbé le 39 % des heures de bureau du personnel, Secrétaire général exclu, tandis que les seconds en ont absorbé le 61 %. Pour l'exercice précédent, les chiffres correspondants étaient 53 et 47 %. Le chiffre de 39 % qui pour l'exercice dont nous nous occupons ici caractérise les *travaux permanents*, se décompose en 31 % pour l'administration générale et 8 % pour le « Bulletin » et autres publications de l'A. S. E. Celui de 61 %, qui situe au point de vue de l'emploi du temps les *travaux temporaires*, se décompose de son côté en 25 % pour travaux techniques, 14 % pour travaux économiques et 22 % pour dispenses militaires. Mais nous devons ajouter que pour donner à ces chiffres relatifs leur vraie signification, il ne faut pas perdre de vue que la « section économique » comme telle n'a vu l'existence que le 1 avril 1918, ce qui explique le relativement faible pourcentage qui en caractérise l'activité. Ceci soit dit pour ceux qui pourraient être enclins à trouver encore bien modeste la mesure dans laquelle cette section a participé à nos travaux pendant l'exercice écoulé. Si maintenant nous nous plaçons à un autre point de vue, mieux fait que le précédent pour donner une idée du travail total effectué, mais qui n'en révèle cependant que le côté extérieur, nous nous trouvons en présence des chiffres suivants:

1^o nombre de lettres reçues en 1917/18: 5764 (19,2 par jour ouvrable), contre 4926 (16,5 par jour ouvrable) en 1916/17;

2^o nombre de pages des lettres expédiées en 1917/18: 4382 (14,6 par jour ouvrable) contre 4063 (13,5 par jour ouvrable) en 1916/17.

3^o nombre total des pièces tapées à la machine ou miméographiées: 6348 avec 13451 pages, en 1917/18, contre 5746 pièces avec 10698 pages, en 1916/17.

Et pour couronner cet édifice, disons finalement que le Secrétariat général a eu à s'occuper de 1600 cas de demandes de dispense du service militaire en 1917/18, contre 850 cas l'année précédente.

Voilà certes des chiffres éloquents et qui nous dispenseraient d'en dire davantage si l'activité de notre Secrétariat général pouvait être caractérisée comme elle le mérite par la seule indication du volume de travail fourni par lui. Mais il nous faut dire aussi quelques mots des travaux eux-mêmes.

Nous ne relèverons cependant que les travaux *d'ordre technique* et quelques-uns de *caractère administratif* puisque ceux concernant les questions économiques, qui intéressent plus particulièrement les membres de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité, ont déjà été pris en considération dans le rapport de Monsieur le président de l'U. C. S. où ceux qui le désirent trouveront toutes indications utiles.

Parmi les travaux *d'ordre technique* figurent en premier lieu ceux qui ont été faits à l'intention de la *commission pour les appareils de chauffage et de cuisson*.

Au début de l'exercice, les organes de nos associations avaient décidé de pousser en première ligne les travaux entrepris en vue d'amener quelque clarté et de réaliser quelques progrès dans le vaste domaine des applications thermiques de l'électricité. Dans un premier rapport paru en janvier 1917, le Secrétariat général compléta les résultats dont il avait fait part à l'assemblée générale de Baden, en automne 1916. Et nous avons pu de cette façon, sur la foi d'études systématiques et d'essais faits dans notre station d'essai des matériaux sous l'inspiration de notre Secrétaire général, nous rendre compte de l'état de la technique des appareils électrothermiques existants, comme nous avons pu aussi mesurer le chemin qui restait à parcourir pour faire de ces appareils des objets susceptibles d'assurer le développement d'applications très intéressantes pour notre économie nationale. La question des applications thermiques de l'électricité est d'ailleurs des plus complexes. Elle n'est pas seulement une question d'appareils proprement dits; elle est

aussi une question de distribution, de tarifs, etc. Dès lors elle ne saurait être résolue complètement sans que l'on examine en même temps quelle peut ou doit être à cet égard la politique à suivre par les entreprises de distribution, à quels besoins ces dernières doivent se préparer à pouvoir faire face et dans quelle direction les perfectionnements et les recherches d'ordre technique doivent être poussés pour que l'on puisse réellement parler d'une utilisation rationnelle des forces naturelles dont dispose notre pays. C'est ce que montra très bien notre Secrétaire général dans la conférence qu'il fit à l'assemblée de discussion du 7 juillet 1917, à Langenthal (voir Bulletin, No. 6 et 7, 1917).

Ce sont là des questions dont notre Secrétariat général a continué à s'occuper pendant l'exercice écoulé. Nous l'avons vu préparer des règles à suivre dans la construction des appareils électrothermiques et dans celle des accessoires: contacts, prises de courant, interrupteurs, etc. Nous l'avons vu surtout travailler l'important problème de *l'accumulation de la chaleur* et entreprendre des essais systématiques sur les propriétés des fours accumulateurs et sur celles des matériaux les plus propres aux applications de ce genre. Et il suffit de lire le rapport préliminaire paru dans le Bulletin n^o 6 de cette année pour se rendre compte de l'important travail effectué et des belles perspectives qu'il nous offre et que nous verrons vraisemblablement se préciser dans le troisième rapport en préparation actuellement.

Parallèlement aux travaux dont il vient d'être question, le Secrétariat général a poursuivi les recherches et études qu'il a entreprises il y a déjà quelques années pour la *commission des appareils de protection contre l'incendie*. Son quatrième rapport concernant plus particulièrement les interrupteurs à huile a paru dans le Bulletin 1917, No. 9 et 10. Dans ce travail très intéressant et qui constitue une digne suite des précédents, nous voyons apparaître, à la lumière de résultats d'essais et d'analyses, les phénomènes thermodynamiques et chimiques qui se déroulent à l'ouverture d'un interrupteur à huile; nous assistons au phénomène de l'explosion dans le dit interrupteur; nous en suivons le développement, en mesurons l'ampleur et finalement, arrivons à toucher du doigt l'effet produit par les différentes caractéristiques de fonctionnement ou de construction de l'ap-

pareil (vitesse de rupture, coupures multiples, rupture dans l'huile sous pression, emploi de gaz inertes et d'huiles incombustibles, réfrigération des gaz produits, etc.). Il y a là toute une éclosion d'idées intéressantes, de moyens ingénieux, et si tout n'est pas dit dans ce domaine si complexe des propriétés de l'arc électrique, si certains résultats ont pu paraître discutables, il n'en faut pas moins constater la haute valeur de recherches appelées à rendre de grands services aux constructeurs et aux exploitants et dont le grand mérite est d'avoir placé sur le terrain sûr de la recherche physique tout ce qui rentre dans un domaine où ne règne que trop longtemps une expérimentation par trop sommaire, souvent même un empirisme absolu.

Parmi les travaux techniques de longue haleine entrepris par le Secrétariat général, il faut encore citer ceux qui lui ont été demandés par la *Commission pour l'étude des phénomènes de corrosion*. Comme tous ont pu le voir dans les numéros les plus récents de Bulletin, un premier et important pas vient d'être fait sous la forme d'un rapport destiné à placer le problème sur une base qui permette à la commission de bâtir en terrain solide. Bien que le problème du retour du courant par les rails soit de ceux où il reste encore beaucoup à explorer; bien que tous les techniciens soient encore loin d'être d'accord sur les moyens les plus propres à éviter ou à atténuer les effets des courants vagabonds, les documents rassemblés par le Secrétariat général de l'A. S. E. et résumés par lui dans le travail cité ci-haut, les notions fondamentales qu'il a su si opportunément rappeler, les renseignements d'ordre réglementation qu'il a bien voulu coordonner en vue d'une opération semblable en Suisse, constituent autant de matériaux qui ne manqueront pas d'être fort utiles lorsque la commission désignée à cet effet abordera le travail en raison duquel elle a été constituée, c'est-à-dire l'organisation d'un contrôle nécessaire que tout le monde admettra facilement pour peu qu'il revête une forme appropriée et soit appliqué dans un esprit réellement pratique. Nous ne saurions affirmer que cet important travail puisse être terminé très prochainement, car il ne manque pas de points à éclaircir dont notre Secrétariat général a été chargé et qui, nécessitant des mesures délicates sur un certain nombre de réseaux de traction, exigent des

délais que la meilleure volonté ne saurait à elle seule raccourcir.

Nous venons de voir notre Secrétariat général au service de nos commissions ou de celle que nous avons en commun avec d'autres sociétés comme la nôtre. Il nous reste, sans que nous ayons à quitter le domaine exclusivement technique, à la montrer agissant au profit d'une plus grande communauté.

Tout le monde sait que la Division de l'Economie Industrielle de Guerre, à Berne, à la tête de laquelle se trouve l'un des membres les plus en vue de l'A. S. E., s'est donnée pour tâche non seulement de contrôler, de légiférer et réglementer, en un mot, de *conserver*, mais qu'elle a fort bien compris le principe actif qu'elle pouvait être, le levier puissant qu'elle pouvait devenir en mettant son autorité et ses moyens au service de l'industrie. Nous sommes heureux qu'elle ait pu trouver dans nos services et laboratoires la collaboration dont elle a eu besoin; il y a dans cet appel à des organismes privés un bel exemple d'une largeur de vues dont le pays ne peut que profiter. C'est ainsi que notre Secrétariat général doublé de la station d'essai des matériaux a pu collaborer à tout ce qui a eu trait à l'introduction des fours à cuire électriques, aux recherches et essais entrepris en vue d'adapter des matériaux de remplacement à la construction de résistances pour corps de chauffe électriques, à des essais ayant pour but de déterminer les possibilités d'emploi et de perfectionnement du silundum comme matériel résistant pour appareils thermiques puissants propres aux applications industrielles, etc., comme il lui a été donné aussi d'intervenir à réitérées reprises, au point de vue technique, dans des questions en rapport avec des demandes de permis d'exportation intéressant plusieurs maisons suisses de la branche électrotechnique ou dans des questions d'importation.

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, nous nous en sommes tenus dans ce qui précède à ce qui a trait à l'activité technique du Secrétariat général. Nous n'avons retenu que l'essentiel, laissant par ailleurs de côté tout ce qui concerne certaines questions économiques sur lesquelles le rapport présidentiel de l'U. C. S. s'est suffisamment exprimé. Il ne nous reste plus, pour être complets, qu'à mentionner l'action du Secrétariat général et plus particulièrement de son chef dans nombre de questions d'ordre adminis-

tratif ou législatif, telles, par exemple, que les ordonnances fédérales qui ont vu le jour en application de la nouvelle loi sur les forces hydrauliques (ordonnances concernant le calcul des redevances et l'exportation d'énergie électrique), les pourparlers qui ont eu lieu avec la Caisse Nationale Suisse d'assurances à Lucerne au sujet de l'attribution à notre Inspectorat du contrôle prévu par la loi, les démarches et requêtes qu'a occasionnées la participation de notre station d'étalonnage à l'exercice du contrôle officiel des compteurs d'électricité, l'examen des demandes de dispense pour le personnel des centrales électriques, sans oublier l'énorme travail qu'a apporté au Secrétariat la préparation des mesures de réorganisation dont il sera question plus loin, la rédaction du Bulletin et beaucoup d'autres que nous ne saurions mentionner sans courir le risque de sortir par trop des limites que nous nous sommes imposées.

Tous ces travaux réguliers ou occasionnels constituent un ensemble impressionnant pour ceux qui comme nous sont placés pour voir le labeur qu'ils représentent. Nous les avons dépeints avec le désir de faire passer en chacun de vous le sentiment de gratitude qui nous anime et pour que vous puissiez tous, avec nous, dire à notre dévoué et infatigable Secrétaire général, Monsieur le Prof. Wyssling, à ses collaborateurs les plus immédiats, MM. Bauer et Cagianut, ainsi d'ailleurs qu'à tout le personnel du bureau, combien nous leur sommes reconnaissants de tout ce qu'ils font pour assurer notre vie journalière et pour augmenter le bon renom de l'A. S. E.

3^o Réorganisation. Notre rapport de l'année dernière s'étendait longuement sur cette question. Il vous disait par le menu les raisons qui ont engagé le Comité et la Commission du Secrétariat à étudier une réorganisation interne et il vous exposait, à la lumière d'un schéma, une proposition qui pour avoir été étudiée à fond n'en avait pas moins dû céder le pas à d'autres projets susceptibles d'apaiser certaines appréhensions parfaitement justifiées.

Ayant exprimé au long nos idées dans le rapport que nous venons de rappeler, nous ne voulons rien rééditer. Nous voulons simplement prendre acte de l'aboutissement d'une question qui nous a retenus longtemps et que nous espérons avoir solutionnée aussi sagement que le permettent certaines nécessités

qui ne sauraient aller sans quelques sacrifices.

Le manifeste publié en tête des projets que nous vous présentons et qui n'ont rien de révolutionnaire, vous dira en quoi consiste la réorganisation que nous vous recommandons d'adopter. Cette réorganisation entraîne des modifications statutaires, la conclusion d'un nouveau contrat avec l'U. C. S. et l'adoption d'un nouveau règlement d'organisation interne.

Les nouveaux statuts que nous vous présentons n'apportent aucune modification à l'organisation fondamentale de l'A. S. E. Celle-ci reste ce qu'elle a été jusqu'à présent: une société se donnant pour but le développement de l'Electrotechnique en Suisse et la sauvegarde des intérêts de ses membres. Son autonomie reste absolument complète et à l'avenir comme dans le présent, elle aura à sa tête un comité de sept membres recrutés dans les différents milieux électrotechniques suisses et nommés par l'assemblée générale. Les nouveaux statuts, qui constituent avant tout une mise au point des anciens, avec ce qu'il fallait y introduire en plus pour consacrer l'organisation interne que nous désirons nous donner en vue d'assurer la bonne marche de nos différents services, sont ordonnés de façon qu'en tout temps l'A. S. E. puisse, si les circonstances le veulent, reprendre aisément une vie absolument indépendante. Ces statuts contiennent en outre les dispositions nouvelles suivantes.

1^o Jusqu'à présent les «exercices» annuels commençaient le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin, ce qui avait pour principal inconvénient, étant donné notre habitude de ne nous rassembler qu'en automne, de nous obliger à vivre pendant trois mois sans budget régulièrement voté. Nous proposons de remédier à cet état de choses qui n'est pas sans créer souvent des situations désagréables, en adoptant des exercices qui aillent du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme c'est le cas généralement. Nous obtiendrons du même coup un plus grand degré de liberté en ce qui concerne le choix du moment et du lieu de nos assemblées générales. Et pour remédier complètement aux inconvénients d'une période extra-budgétaire, nous aurons soin de faire voter les budgets de façon que la vie de l'association soit assurée d'avance pour l'année civile à venir.

2^o La disposition suivant laquelle les représentants ou délégués officiels de l'U. C. S.

à nos assemblées générales avaient le droit de voter pour les membres absents, disparaît pour être remplacée par une sorte de vote plural avec nombre de voix proportionnel à l'importance de l'entreprise membre de notre association. Nous prévoyons pour le moment cinq catégories de membres collectifs, avec nombre de voix égal au numéro de la catégorie à laquelle ils appartiendront. Cette disposition n'est peut-être pas tout ce qu'il y a de plus démocratique. Nous la croyons cependant légitime, puisque aussi bien ce sont les grandes entreprises qui contribuent le plus à l'entretien des services et institutions que l'A.S.E. a créées. Et il nous paraît qu'elle sera de nature à tranquilliser ceux qui, non sans raison, voyaient dans l'état de choses antérieur l'expression un peu forcée d'une mesure cependant équitable en principe.

Ce sont là les seuls points que nous voulons mentionner ici. Pour toutes les autres questions, qui rentrent davantage dans la catégorie des détails d'organisation pratique, nous renvoyons au projet même et aux explications déjà données d'autre part.

L'année 1912 nous a vus organiser un Secrétariat général commun de l'A.S.E. et de l'U.C.S. et signer avec cette dernière une convention réglant les engagements réciproques de nos deux associations. L'année 1913 a été celle de la mise en route de ce Secrétariat général que nous avons vu se développer et prendre l'importance que vous lui connaissez.

Le projet de règlement d'organisation d'une administration commune et du Secrétariat général, que nous vous soumettons aujourd'hui, vous montre au fond ce que nous entendons par «réorganisation.» Ce que nous voulons, c'est concentrer et simplifier, alléger la tâche du Secrétariat général pour lui permettre de donner tout ce qu'il est susceptible de produire, rassembler nos moyens techniques et financiers pour pouvoir mieux marcher à la conquête des résultats que nous devons obtenir.

Nous voulons donc d'entente avec l'U.C.S. confier l'administration de tout ce que nos associations ont de commun (Secrétariat général) et de tout ce qui, bien que nous appartenant en propre, touche de près à nos intérêts communs (Institutions de contrôle de l'A.S.E. et section des achats de l'U.C.S.) à une *commission d'administration* formée des comités de l'A.S.E. et de l'U.C.S. au com-

plet, et qui, à son tour, déléguera à un *comité de direction* restreint l'administration et la surveillance immédiates des dites institutions. Nous supprimons ainsi la commission de surveillance des Institutions de contrôle de l'A.S.E., ce en quoi nous faisons un grand pas vers plus de cohésion et d'unité, mais notre projet prévoit toutefois le maintien des délégués, qui, dorénavant, seront pris parmi les membres du comité de l'A.S.E. Nous nous rendons parfaitement compte de la portée de cette décision et nous voulons espérer, sans nous dissimuler la grandeur de la tâche nouvelle et délicate qu'elle va imposer au comité, qu'il n'en sortira que de bons effets et qu'elle portera de bons fruits.

Nous renvoyons au projet qui vous est présenté pour nombre de détails dans lesquels il serait trop long d'entrer ici, et, pour terminer, nous attirons votre attention sur le *projet de contrat* entre A.S.E. et U.C.S., que vous aurez à sanctionner si vous voulez bien adopter nos propositions. Nous vous rendons attentifs à l'article 8, qui fixe les charges financières de l'A.S.E. pour l'entretien du Secrétariat général et des services qui seront rattachés à ce dernier. Nous vous ferons plus loin des propositions pour la couverture de ces frais, tout en précisant dès maintenant qu'il ne faut pas voir dans cette augmentation de charges l'effet direct des projets de réorganisation qui vous sont soumis, mais bien plutôt, pour la plus grande partie, l'effet du développement qu'ont pris nos bureaux dans le cadre de l'organisation actuelle que nous nous sommes engagés à soutenir.

En terminant ce chapitre, qu'il nous soit permis de vous recommander l'adoption des propositions que le comité unanime vous présente. Et si vous, assemblée souveraine, voulez bien qu'il en soit ainsi, qu'il nous soit donné aussi de remercier au nom de tous, ceux qui vont abandonner la barque qu'ils ont si bien conduite pendant de nombreuses années: les membres de la Commission de Surveillance, que l'A.S.E. unanime remercie pour tout le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ses Institutions de contrôle et pour le succès qu'ils ont su leur assurer.

40 „Bulletin” et Publications de l'A.S.E.

Nous n'avons rien de bien particulier à dire au sujet de notre «Bulletin». Nous sommes heureux de pouvoir constater que notre organe mensuel est de plus en plus apprécié

des milieux techniques, et cela bien au delà de nos frontières. Les articles qu'il a publiés pendant le dernier exercice provenaient en majeure partie de notre Secrétariat général et c'est là un fait d'autant plus méritoire pour ce dernier, que les temps actuels, avec tous les devoirs nouveaux et pressants qu'ils apportent, ne laissent que relativement peu de temps pour les travaux d'ordre purement intellectuel. Le « Bulletin » de l'A. S. E. constitue un lien solide entre les membres de notre association et nous avons dans notre Secrétariat général, qui en assure la rédaction, et dans les auteurs qui veulent bien nous confier le fruit de leurs labeurs, un sûr garant que ce lien n'ira qu'en se fortifiant toujours plus.

Les temps que nous vivons ne facilitent pas la vie matérielle du « Bulletin ». Les prix du papier et les frais d'impression prennent comme beaucoup d'autres choses une allure vertigineuse, et nous avons dû consentir de nouveaux et assez importants sacrifices.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre rapport de l'année dernière, nous avons remis entre les mains de la maison d'édition Rascher & Cie. le service de nos publications et nous avons tout lieu d'être satisfaits de cette mesure simplificatrice à tous égards.

Quant à la statistique des centrales, dont la nouvelle édition était en préparation, nous avons dû bien malgré nous renoncer à sa publication en raison des frais énormes que cela nous aurait occasionnés. Nous renvoyons à la note parue récemment dans le « Bulletin », par laquelle nous exposons à nos membres les raisons de cette décision et les conditions auxquelles nous pourrions consentir à en atténuer les effets.

5^o Commissions. La vie et l'activité de nos commissions se confondent de plus en plus avec celles de notre Secrétariat général. Nous en avons déjà parlé dans le chapitre n^o 2 et pour le surplus nous renvoyons au rapport spécial publié dans le « Bulletin ».

6^o Assemblée de discussion. Nous avons été heureux de pouvoir organiser une assemblée de discussion pendant l'exercice écoulé. Cette assemblée a eu lieu à Langenthal, le 7 juillet 1917, et a eu un plein succès ainsi qu'en témoigne l'intéressant compte-rendu qui en a paru dans le « Bulletin » n^o 7, 1917. Nous espérons que les circonstances nous permettront d'en organiser une semblable pendant cet exercice, mais la réduction des horaires et

les difficultés de voyage nous laissent vraiment peu de chances d'y arriver. Nous avons prévu à la fin de l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée générale une conférence de notre Secrétaire général et nous espérons que nous arriverons à liquider assez rapidement le dit ordre du jour, malgré sa charge, pour que cette satisfaction puisse vous être offerte.

7^o Bâtiment de l'A.S.E. Dans l'Assemblée générale de l'année dernière, à Lugano, le Comité de l'A.S.E. et la Commission de Surveillance des Institutions de contrôle ont été invités à étudier la question des locaux nécessaires aux institutions de l'A.S.E. et de chercher à la résoudre de façon que tous nos services puissent être logés dans un bâtiment nous appartenant. En outre, comité et commission étaient chargés de présenter des propositions précises à la prochaine Assemblée générale.

Vous pourrez voir par le rapport spécial que la Commission de Surveillance présente à l'appui de propositions dont votre Comité a décidé de vous recommander l'adoption, que cette question a fait un grand pas. La situation est telle qu'une décision de principe s'impose. Les locaux qu'occupent actuellement les Institutions de contrôle ne peuvent plus être laissés à notre disposition que pour un temps très limité. L'impossibilité dans laquelle nous avons été de trouver des locaux convenables dans des bâtiments locatifs existants nous oblige à envisager très sérieusement, quelque lourde que soit la charge qui en résultera, la construction d'un édifice bien approprié à nos besoins, pouvant loger tous nos services, Secrétariat général compris, et nous assurant la marge voulue pour un développement ultérieur. Financièrement, la solution proposée ne se présente pas dans des conditions trop défavorables et pour s'en rendre compte, il suffit de considérer que tous nos services ne pourraient pas être logés locativement à moins de fr. 30 000 environ par an. Mais il n'en reste pas moins que le pas qui vous est demandé est des plus sérieux. Votre Comité ne vous le recommande que parcequ'il est arrivé à la conviction que c'est là le seul moyen de solutionner cette troublante question.

8^o Relations avec d'autres sociétés. Nous avons comme toujours entretenu les rapports les plus cordiaux avec les sociétés suisses qui poursuivent des buts analogues aux nôtres,

tout particulièrement avec la société des Gaziers et Hydrauliciens et avec l'Union des Chemins de fer secondaires, avec les représentants desquelles nous avons le plaisir de collaborer étroitement à l'étude des phénomènes de corrosion dus aux courants vagabonds.

Par contre, ainsi que nous le disions déjà l'année dernière, nos relations avec les Sociétés étrangères continuent à être inexistantes par suite de la guerre.

9^o Mutations. Nous indiquons dans le tableau ci-dessous les changements survenus dans le nombre des membres de l'A. S. E. pendant l'exercice 1917/1918.

	Membres honoraires	Membres anonymes	Membres effectifs	Total
Au 1 ^{er} juillet 1917	7	698	622	1327
Sortis au cours de l'exercice . .	—	14	17	31
	7	684	605	1296
Entrés au cours de l'exercice .	—	50	40	90
Au 30 juin 1917 .	7	744	645	1386

10^o Comptes de l'exercice 1917/18 et budgets des exercices 1918 et 1919. Nous publions dans le « Bulletin » les comptes de l'A. S. E. et du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. pour l'exercice 1917/18, les budgets pour les années 1918 et 1919, que nous avons établis dans l'hypothèse de l'acceptation de nos propositions de réorganisation, puis le rapport de MM. les vérificateurs des comptes.

Nous reviendrons sur ces comptes et budgets à la prochaine Assemblée générale, où nous vous les motiverons et où nous fournirons toutes explications utiles.

11^o Propositions du Comité. Pour terminer nous nous permettons d'attirer votre attention sur les propositions que le Comité vous soumet et dont vous aurez à arrêter le sort à la prochaine Assemblée générale. Toutes sont capitales pour l'avenir de l'A. S. E. et nous espérons qu'avec ceux en qui vous avez bien voulu placer votre confiance durant de nombreuses années, vous voudrez bien les accepter.

Celui qui écrit ces lignes et à qui il a été donné de diriger l'A. S. E. pendant six années d'intense développement, peut vous les recommander en toute bonne foi et conscience au moment où il va déposer le sceptre présidentiel et prendre congé de vous non

sans vous remercier de la bienveillance que vous n'avez cessé de lui témoigner.

Lausanne, septembre 1918.

Au nom du Comité de l'A. S. E.,
Le Président: *Jean Landry.*

Rapport
présenté par le Vorort de l'U. C. S.
sur l'exercice 1917/18*)
à l'Assemblée générale ordinaire du 5 octobre
1918, à Montreux.

Comité: Société Romande d'Electricité, à Territet, Vorort; Services Electriques de la Ville de Bâle; Services Electriques de la Ville de Neuchâtel; Forces Motrices Bernoises S. A.; Services Electriques de la Ville de Coire; Mr. H. Wagner, Directeur des Services Electriques de la Ville de Zurich, délégué de la S. S. S. et du Conseil fédéral.

Secrétaire général: Prof. Dr. W. Wyssling.

* * *

Une nouvelle année s'est écoulée depuis que nous passons des jours ensoleillés et lumineux au bord du Ceresio et nous voici de nouveau arrivés à l'Assemblée générale où nous devons résumer le travail accompli pendant ce dernier exercice et vous rendre compte de la gestion de notre union. Etre aussi bref et concis que possible sera mon but, tout en cherchant à relater quels furent les principaux faits qui ont durant l'année 1917/18, animé notre existence.

Nous aurons à vous entretenir plus spécialement de la question de réorganisation, mais afin d'éviter des répétitions inutiles, nous avons convenu, d'accord avec Mr. le Président de l'A. S. E. et Mr. le Secrétaire général de nos deux associations, que dans les rapports annuels, nous nous bornerions à exposer, outre la gestion de l'exercice écoulé, les modifications apportées aux statuts. Dans un rapport commun aux deux associations, nous expliquerons et commenterons la nouvelle convention qui doit être passée entre l'Union et l'Association, ainsi que le nouveau règlement intérieur du Secrétariat général.

Mr. le Professeur J. Landry, le distingué président de l'A. S. E., a bien voulu se charger de vous renseigner sur l'activité de notre Secrétariat général pendant ce dernier exercice, de sorte que je me dispenserai de m'y arrêter longuement, ne m'occupant que des

*) Bezüglich der Vorlage dieses Berichtes in seiner Originalsprache gilt dieselbe Bemerkung, wie sie auf Seite 205 für den Jahresbericht des S.E.V. angebracht ist.

questions qui concernent plus spécialement notre union.

La situation économique générale toujours plus difficile et les circonstances toutes spéciales par lesquelles passe notre pays, nous ont cette année encore forcés de nous occuper d'une quantité de questions qui, avant la guerre, étaient traitées directement et séparément par chaque centrale. Quoiqu'il nous soit désagréable de porter en quoi que ce soit atteinte au commerce privé, nous avons dû pour faciliter le réapprovisionnement des matières premières, entrer toujours plus profondément dans la voie des achats en commun et étudier de très près toutes ces questions économiques.

Nous avons dû aussi pour mener à bien la tâche que vous nous avez confiée, prendre la défense des intérêts des membres de notre union, examiner tous les nombreux et nouveaux arrêtés que le régime des Pleins pouvoirs, oblige paraît-il notre gouvernement fédéral à édicter plus souvent que nous le désirerions.

Pour pouvoir toujours mieux étudier ces problèmes économiques et vouer tous nos soins à la défense des intérêts de notre association, nous avons demandé au Comité et à la Commission du Secrétariat général, de créer une section économique, dont nous vous décrirons plus loin l'organisation. Notre demande a rencontré le meilleur accueil auprès des organes dirigeants de nos deux associations et depuis 6 mois environ, cette nouvelle branche de notre activité a déjà pu rendre des services signalés.

Afin de mettre une certaine ordonnance dans notre exposé, nous le subdiviserons comme suit :

- 1^o Administration de l'Union.
- 2^o Relations avec l'A. S. E.
- 3^o Questions résolues et à l'étude.
- 4^o Comptes annuels 1917/1918.
- 5^o Réorganisation et nouveaux statuts.
- 6^o Budget pour l'exercice 1918/1919.
- 7^o Mutations des membres de l'U. C. S.
- 8^o Conclusions.

1^o Administration de l'Union. L'Assemblée générale de 1917 a renouvelé son mandat comme membre du Comité aux Services électriques de la Ville de Bâle et à la Société Romande d'Electricité. Elle a en outre appelé à faire partie du Comité, les Services électriques de la Ville de Coire. Il n'y a pas eu d'autres mutations pendant l'exercice dont

nous vous rendons compte aujourd'hui. Votre Comité a tenu 6 laborieuses séances, pendant lesquelles eurent lieu des discussions approfondies sur les questions à l'ordre du jour. Il a en outre siégé à plusieurs reprises en commun avec le Comité de l'A. S. E. comme Commission du Secrétariat et s'il n'a pas pu solutionner toutes les questions, dont il a entrepris l'étude, il a cependant l'impression que beaucoup d'ouvrage utile a pu être fait. Le travail du Comité est rendu plus facile par la façon judicieuse qu'observe le Secrétariat pour faire la besogne préliminaire et à ce sujet qu'il me soit permis de faire ressortir ici le travail énorme qu'accomplissent Mr. le Secrétaire général, Professeur Wyssling, et ses collaborateurs, en particulier Mr. le Dr Bauer et Mr. l'Ingénieur Cagianut. Les membres de l'Union ne se figurent pas combien sont devenues difficiles et variées les tâches qui incombent à ce bureau. Il doit se tenir au courant de tout ce qui a trait au développement de l'Electrotechnie en Suisse. Depuis la guerre l'étude d'une foule de questions nouvelles économiques et techniques est venue s'ajouter à ce travail nécessitant des recherches nombreuses, des conférences fréquentes avec les services des Départements fédéraux, conférences obligeant à des voyages rendus toujours plus difficiles par la réduction des horaires. Il est bon que nos sociétaires soient renseignés sur ce travail et nous leurs demandons sur ce sujet, de lire le très intéressant rapport du Président de l'A. S. E.

Nous devons aussi relever ici combien les nombreux pourparlers que nous avons eus pendant l'année avec le Département de l'Economie publique et tout spécialement avec le chef de la division de l'Economie industrielle de guerre, ont été faciles et agréables. Nous avons toujours rencontré auprès de cette autorité et dans les différents bureaux de ses services, un accueil des plus bienveillants. Chaque service a toujours cherché à donner autant que possible satisfaction à nos demandes.

2^o Relations avec l'A. S. E. Qu'il me soit permis encore une dernière fois de faire ressortir à quel point les relations avec les différents organes de l'Association ont été agréables pendant l'exercice écoulé comme pendant les 6 précédents. Nous avons régulièrement été invités à assister aux délibérations du Comité de l'A. S. E. et nous y avons toujours rencontré la plus grande bienveillance et la meilleure cordialité. Nous continuons à être per-

suadés que la collaboration toujours plus intime de nos deux associations, est nécessaire si nous voulons que le développement de l'Electrotechnie en Suisse puisse continuer à se montrer à la hauteur de la tâche que lui imposent les circonstances actuelles. Nous l'avons déjà dit souvent, mais nous croyons qu'il est utile de le répéter ici. L'Union des Centrales suisses qui a à défendre des intérêts très spéciaux, a un grand avantage au travail commun des 2 associations. Pour de nombreuses questions d'intérêt général et national, il est utile que l'association puisse faire entendre la voix de tout ce qui touche de près ou de loin à l'Electrotechnie, et nous devons reconnaître que depuis sa fondation, l'A. S. E. a eu pour seul objectif, le développement bien entendu de l'Electricité en Suisse, ce qui équivaut au développement plus spécial des Centrales Suisses d'Electricité.

Nous allons dans la suite de ce rapport vous présenter un nouveau projet de contrat concernant l'organisation et l'entretien du Secrétariat général commun à nos deux associations. C'est pour consolider les liens qui nous unissent que nous avons après mures réflexions adopté ce projet de convention. Nous estimons que nous aurions eu tort de ne pas faire aboutir cette question de réorganisation en donnant la main à certaines idées séparatistes qui nous ont paru dangereuses et contraires à la bonne administration de notre union. Nous sommes persuadés que du côté de l'A. S. E. aussi, le renforcement du travail en commun de nos deux associations est considéré comme un avantage tel qu'il doit tenir la première ligne dans nos relations.

3^o. Questions résolues et à l'étude. Comme ces années dernières, ce sont les questions économiques qui ont accaparé la plus grande partie du travail de votre Comité. Nous devons tout d'abord vous renseigner sur tout ce qui a été fait pour l'importation du cuivre en Suisse et à vous rendre compte de la gérance de notre Syndicat S. S. S. qui a assumé cette tâche.

a) *Syndicat d'importation du cuivre.* Dans le rapport présenté à l'Assemblée générale de 1917 à Lugano, nous vous avons donné les détails sur les marchés de cuivre en commun n^o I à IV qui, à cette époque, se trouvaient encore en cours d'exécution ou avaient déjà été liquidés.

L'exécution du marché n^o V par la maison Aubert, Grenier & Cie. que nous espérions

pouvoir liquider avant la fin de l'année 1917, a été retardé par l'usine de Cossonay jusqu'au 1^{er} mars 1918, date de la dernière livraison effectuée. Les comptes des achats IV et V ont été arrêtés au 31 octobre et 30 novembre et soumis à la commission de vérification, désignée par l'assemblée de Lugano. Les participants à ces marchés ont reçu une copie du rapport spécial concernant la révision du 11 avril 1918 à Olten et nous n'avons reçu aucune observation ou réclamation au sujet de ces comptes.

Au moment même de l'assemblée de Lugano, nous avons reçu la confirmation de l'acceptation de notre achat n^o VI de 105 tonnes de wirebars conclu avec la maison Aubert, Grenier & Cie. pour le compte de trois Centrales importantes. Le contrat prévoyait l'embarquement de New York en octobre et novembre, mais par suite des nouvelles formalités exigées par le War Trade Board de Washington et la suspension momentanée des expéditions pour la Suisse, cette quantité de wirebars n'a pu partir de New York qu'en janvier et est arrivée en Suisse en mars dernier. Pour satisfaire les demandes urgentes d'un certain nombre de sociétaires, nous avons réussi à augmenter le marché de 115 tonnes anglaises aux mêmes conditions.

En novembre 1917 les centrales ont été invitées à nous remettre leurs commandes pour le marché n^o VII dont les envois ne pouvaient être attendus que pour la saison de 1918, à cause des nouvelles formalités mentionnées ci-dessus et des délais de livraison toujours plus longs exigés par les usines américaines. Le total des souscriptions est de 275 tonnes. La commande n'a pu être placée qu'en février, c'est à dire seulement après réception de la licence d'exportation que Monsieur le Consul Junod a obtenue du War Trade Board, mais grâce à son savoir faire, les envois ont pu être embarqués en avril et mai, de sorte que les livraisons nous sont parvenues en Suisse pendant la première quinzaine du mois d'août. Les 170 tonnes achetées sous forme de fils ont été réparties aux intéressés dès leur arrivée en gare de Genève; du solde de 105 tonnes arrivé en wirebars, 30 tonnes ont été livrées sous cette forme à un des participants; les autres 75 tonnes seront laminées et tréfilées en Suisse. La transformation en fils exigera 2 à 3 mois, mais la répartition des fils terminés aura lieu chaque

fois qu'une quantité d'environ 25 tonnes sera disponible.

Le marché n^o VIIa a été télégraphié fin mars à New York et conclu en avril pour le compte d'un de nos sociétaires; 20 tonnes de fil de ce contrat sont déjà arrivées en Suisse, avec les envois de l'achat VII.

Les commandes ultérieures reçues des Centrales atteignant 215 tonnes de fils à la date du 15 mai, nous avons télégraphié à Mr. le Consul Junod de conclure un nouvel achat auquel nous avons attribué le n^o VIII. Celui-ci a été suivi fin juin d'un marché n^o VIIIa de 120 tonnes et comme de nouvelles demandes continuaient à nous parvenir, celles-ci ont été successivement câblées à New York et sont groupées comme achat en commun n^o VIIIb, se montant à 297 tonnes de fils et wirebars.

L'achat n^o VIII a encore pu être conclu à un prix fixe f. o. b. New York, tandis que des ordres placés plus tard ont seulement été acceptés par les usines américaines à condition que le prix officiel du cuivre fixé par le Gouvernement de Washington, qui sera en vigueur au moment de la livraison, soit reconnu d'avance comme prix à facturer. Les Centrales intéressées à ces achats en question ont été informées de cette nouvelle condition et l'ont acceptée.

La confirmation télégraphique de Mr. le Consul Junod nous fait prévoir que la livraison est promise pour septembre, et comme le prix officiel actuel du cuivre aux Etats-Unis semble devoir se maintenir jusqu'au 1^{er} novembre prochain, nous aimons à croire que nos commandes seront livrées avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle augmentation de prix.

D'après sa lettre du 3 juillet Mr. le Consul Junod espérait pouvoir embarquer à bref délai de fortes quantités de cuivre pour notre syndicat. Un télégramme reçu les premiers jours du mois d'août nous a malheureusement annoncé l'arrêt momentané des embarquements généraux pour la Suisse. Nous attendons cependant une prompte reprise de nos expéditions et espérons recevoir de nouveaux chargements en Suisse au courant de l'automne et de l'hiver prochain.

Bon nombre de petites centrales qui n'ont pas prévu d'avance leurs besoins en fils de cuivre, nous ont remis des commandes très urgentes. La participation aux achats conclus en Amérique ne les intéressant guère à cause

des longs délais jusqu'à l'arrivée de la marchandise en Suisse, nous avons traité en avril et juillet deux petits marchés de 5 et 10 tonnes de fils de cuivre avec la maison Aubert, Grenier & Cie. qui a pu nous accorder une livraison assez rapide.

Le prix à payer pour ces livraisons est sensiblement plus élevé que le prix de revient de nos propres importations de fils d'Amérique.

Au résumé des achats donné dans le rapport de 1917, nous pouvons aujourd'hui ajouter la liste suivante des marchés exécutés depuis, ou se trouvant en cours d'exécution:

- Achat No. V : 130 tonnes conclu en juin 1917 avec MM. Aubert, Grenier & Cie., revenant à Fr. 546.15 % kgs de fil.
- Achat No. VI: 115 tonnes conclu en septembre 1917 avec Aubert, Grenier & Cie., prix de revient environ Fr. 490. — % kgs.
- Achat No. VI a: 15 tonnes conclu en avril et juillet 1918 avec MM. Aubert, Grenier & Cie., prix de revient environ Fr. 630. — % kgs.
- Achat No. VII: 275 tonnes conclu en février 1918 en Amérique prix de revient approximatif Fr. 420. — par % kgs. de fil franco Genève.
- Achat No. VII a: 80 tonnes conclu en avril 1918 en Amérique; prix de revient estimé à Fr. 400. — les % kgs.
- Achat No. VIII: 215 tonnes conclu en mai 1918 en Amérique; prix de revient estimé à Fr. 400. — % kgs.
- Achat No. VIII a: 120 tonnes conclu en juillet en Amérique; prix de revient estimé à Fr. 440. — % kgs.
- Achat No. VIII b: 297 tonnes conclu en juillet en Amérique; prix de revient estimé à Fr. 440. — % kgs.

Les prix de revient mentionnés pour les différents achats sont calculés sur la base du prix d'achat en Amérique et en y ajoutant fr. 150. — pour les frais de transport, primes d'assurance, droits d'entrée en Suisse pour marchandise rendue à Genève, y compris les frais de contrôle, commission de banque et de la S. S. S., etc.

Le montant de fr. 150. — est à peu près celui que nous aurons à facturer sur l'achat VII. Une augmentation des frais de transport n'est pas exclue; les taux des primes d'assurance par contre tendent plutôt à fléchir.

Nous espérons pouvoir soumettre encore avant la fin de l'année à M. M. les contrôleurs que vous désignerez, les comptes des marchés 6 et 7.

Si nous résumons l'activité de notre syndicat d'importation depuis sa fondation, nous constatons que la totalité de nos marchés de cuivre dès mai 1915 à ce jour, est de 3233 tonnes. Sur cette quantité:

‡ 860 tonnes ont été achetées par des intermédiaires d'Angleterre, lors du voyage fait à cet effet par Mr. le Dr. Borel;

2113 tonnes ont été achetées directement en Amérique par l'intermédiaire compétent et dévoué de Mr. le Consul Junod;

260 tonnes nous ont été livrés par la maison Aubert, Grenier & Cie.

Jusqu'à maintenant 2466 tonnes
sont réparties aux centrales intéressées 75 "
se trouvant actuellement en cours de
transformation dans des usines de
laminage et tréfilage suisses, et . . . 692 "

sont encore en Amérique, mais sauf imprévu et pour peu que le tonnage à disposition de la Suisse augmente, il est à espérer que ce solde nous parviendra en partie encore cet automne et en tout cas dans le premier semestre 1919.

Nous devons conclure des renseignements ci-dessus que cette importation de cuivre pour nos usines a été heureusement solutionnée et que jusqu'à maintenant les difficultés de toutes sortes ne nous ont pas trop entravés. Nous n'oublions pas que nous devons la réussite de notre entreprise en tout premier lieu à Mr. le Dr G. A. Borel et à son collaborateur Mr. Sommer qui ne ménagent jamais, ni leur temps, ni leur peine, pour faire exécuter le plus rapidement possible les commandes du syndicat. Nous voulons espérer qu'ils nous conserveront longtemps leur utile et précieuse collaboration. Nous devons aussi des remerciements à Mr. le Consul Junod qui met sa très grande expérience et son inépuisable complaisance à notre entière disposition. Enfin, nous tenons à dire ici hautement quel accueil toujours bienveillant et obligeant, nous recevons auprès des directions et différents services de la S.S.S. et du Fero (Office suisse de transport), ce qui a contribué grandement à faciliter notre tâche.

b) *Aluminium*. Le bureau d'importation du cuivre a continué à s'occuper de l'approvision-

nement en fil d'aluminium, des centrales électriques.

Sur les 70 tonnes d'aluminium de notre marché du mois de mars 1917 conclu avec Neuhausen, 30 tonnes avaient été livrées jusqu'à fin septembre. La transformation des barres en fils a été répartie entre plusieurs usines suisses, mais pour activer l'exécution des commandes, nous avons envoyé en octobre 10 tonnes de barres en trafic de perfectionnement à Singen pour être laminées et tréfilées. Le fil étiré est successivement rentré en décembre et janvier.

La livraison des 70 tonnes étant à peu près terminée, nous avons bouclé les comptes de ce marché au 20 mars 1918, pour pouvoir les soumettre le 11 avril à la commission de vérification en même temps que les bilans des achats de cuivre n° IV et V. Ayant jugé équitable de faire bénéficier la totalité de ce marché des conditions exceptionnellement favorables obtenues de l'usine de Singen pour la transformation des 10 tonnes mentionnées plus haut, nous avons facturé un prix moyen uniforme pour le laminage, tréfilage et la torsion des cordes d'aluminium dont le prix de revient atteint ainsi fr. 695.40 par 100 kgs. pris à la câblerie.

Les nouvelles commandes que 20 Centrales nous ont passées depuis le 1^{er} janvier de cette année, jusqu'à fin août se montent à 79 tonnes de fils, cordes et rails pour tableaux, dont 45 tonnes seront probablement livrées au moment où paraîtront ces lignes. Le laminage et tréfilage du solde continuent dans deux usines suisses qui nous ont promis une production mensuelle de 10 à 15 tonnes chacune, mais dont les livraisons restent toujours en dessous de ce chiffre.

Les ordres reçus en 1918 n'ont pas été groupés en un achat en commun proprement dit, mais sont exécutés au fur et à mesure de la réception. Chaque livraison est donc facturée au prix de revient effectif qui peut naturellement varier suivant la composition des cordes. A titre d'orientation nous mentionnons que les cordes composées de fils de 2 à 3 mm reviennent actuellement à environ fr. 700.— % kgs.

Une requête présentée par le Secrétariat général de l'U.C.S. à Zurich à la Division de l'Economie Industrielle de guerre à Berne pour obtenir une réduction du prix officiel de l'Aluminium brut pour les besoins des

centrales n'a malheureusement pas eu de succès. Comme la capacité de production des laminoirs et tréfileries suisses est déjà insuffisante pour exécuter avec toute la rapidité désirable les commandes actuelles, la question de l'augmentation de cette production est au moins pour les temps présents aussi importante que celle du prix de l'aluminium brut et ne pourra que très difficilement être résolue par l'autorité en question.

Suivant les dernières nouvelles reçues, les installations d'une nouvelle usine de laminage et tréfilage seront prochainement achevées. La maison en question veut nous soumettre une offre pour la livraison de fils d'aluminium. Nous espérons que ses conditions seront favorables et nous permettront par la suite d'exécuter plus rapidement les commandes que les sociétaires continueront à nous passer.

c) *Trafic de perfectionnement interne et externe.* La Division industrielle de guerre s'occupe maintenant de ces questions et le travail du Président de l'Union consiste simplement à viser les demandes qui lui parviennent des centrales intéressées et de les transmettre d'abord avec préavis à la S. I. M. S. Celle-ci les fait parvenir à la Section des Métaux et Machines de la Division d'économie industrielle de guerre, qui s'entend avec la direction de la S. S. S. pour soumettre ces demandes à la commission des dérogations. Il est compréhensible que toutes ces formalités comportent un certain temps, mais nous devons reconnaître que nous avons toujours trouvé beaucoup de bonne volonté de la part des différents bureaux qui ont à s'occuper de ces autorisations.

d) *Bureau officiel des métaux.* Cet office un peu hybride est maintenant devenu une sous-section de la Division industrielle de guerre et c'est avec ce nouveau bureau que nous avons à traiter toutes les questions concernant la vente et l'échange des métaux neufs, mi-fabriqués ou vieux. C'est une modification plutôt apparente que réelle, le titre des formulaires et l'augmentation de leur nombre sont les principaux changements. La liquidation de l'ancien bureau doit intervenir incessamment.

c) *Approvisionnement en huile de transformateur et de graissage.* Notre division économique s'occupe activement de cette question avec la section compétente de la Division in-

dustrielle de guerre. Vous avez été renseignés par circulaire, de sorte que nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur ce sujet.

Passons maintenant rapidement en revue les différents objets qui ont été plus spécialement traités par le Secrétariat général et par sa section économique. Nous ne ferons que les énumérer, un rapport un peu détaillé sur chacun d'eux, nous entraînerait trop loin. Ce sont:

1^o *Le meilleur approvisionnement de nos usines en poteaux pour lignes électriques.* Des démarches spéciales ont été faites à ce sujet auprès du bureau compétent de la Division industrielle de guerre.

2^o *La possibilité d'obtenir une réduction des prix sur les machines et appareils électriques de toutes sortes.* Une étude très sérieuse a été faite sur cette question. Cette étude a été communiquée avec une requête au Département de l'Economie publique suisse et le nouveau Comité aura très prochainement à revenir sur cette question, car une conférence sous les auspices du service fédéral compétent est projetée à bref délai.

3^o *Arrêté du 7 août 1918 concernant l'approvisionnement et la répartition de l'électricité en Suisse pour l'hiver 1918/1919.* Nous devons ici faire remarquer à nos membres qui ont certainement pris connaissance de ce nouvel arrêté, que nous avons rencontré dans les conférences que nous avons eues à ce sujet avec Mr. le Chef du Département suisse de l'Economie publique, et ses chefs et sous-chefs de division, les meilleures dispositions pour tenir compte des objections que nous avons soulevées au nom des Centrales. Nous avons obtenu des modifications importantes du premier projet et cela dans l'intérêt bien entendu des usines électriques.

4^o *Arrêté sur le chômage des ouvriers.* Nous sommes persuadés que cette question n'a pas pour nos sociétaires, une importance capitale, car il est fort peu probable que le manque de travail oblige le personnel des usines électriques d'avoir recours aux dispositions de cet arrêté. Aussi avons-nous fait des démarches auprès de la Division de l'Industrie et des sections du Département de l'Economie publique pour que notre Union soit dispensée de constituer une caisse de chômage. Nous osons espérer que notre demande sera prise en considération.

5^o *L'étude d'une régularisation des salaires du personnel des usines et réseaux électriques.* L'examen de cette question suggéré par quelques administrations d'usines importantes de la Suisse centrale et occidentale, a nécessité déjà des pourparlers entre votre Comité et les représentants de ces usines. Elle fera l'objet d'une étude plus approfondie de notre division économique en collaboration avec une commission déléguée à cet effet.

Si vous ajoutez encore à tous ces travaux, l'examen et le préavis des demandes de dispenses du service militaire, l'étude des nombreuses questions scientifiques et techniques dont s'occupe notre Secrétariat général et dont vous entretient le rapport si complet du Président de l'A. S. E., vous conviendrez que pendant l'exercice écoulé, les organes dirigeants de notre union ont eu un travail fort important à accomplir. Nous n'aurions jamais pu nous occuper de ces tâches si diverses si le Secrétariat général n'avait pas été à la hauteur de sa tâche. Pour que celui-ci puisse non seulement continuer son utile activité, mais encore le développer, il est nécessaire que nous lui en fournissions les moyens et c'est pour cela que nous n'avons pas hésité à augmenter provisoirement notre subvention à cette institution.

4^o **Comptes de l'exercice 1917/1918.** Pendant les trois premiers trimestres de l'exercice nous avons utilisé les crédits budgétés l'an dernier et nos recettes couvraient largement nos dépenses, laissant un excédent supérieur à celui qui avait été porté au budget. La création et l'organisation de la division économique, dont nous vous avons déjà entretenus a obligé le Secrétariat général à de nouvelles dépenses que nous avons jugé équitable de prendre à notre charge. Cette division étant créée presque exclusivement dans l'intérêt de notre Union. C'est donc une dépense supplémentaire de *fr. 3 000.—*, ce qui a transformé le boni présumé en un solde passif de *fr. 553.02*. Nous vous proposons de combler ce déficit par un versement de notre compte capital.

Les comptes qui vous sont présentés à la fin de notre rapport, sont suffisamment détaillés pour que nous nous dispensions de vous en dire plus long à leur sujet.

5^o **Réorganisation et nouveaux statuts.** Dans le présent « Bulletin » vous trouverez

un exposé complet et détaillé de tout le système de la réorganisation. Il nous suffira donc de vous donner encore quelques explications concernant nos nouveaux statuts.

Nous ne voulons pas manquer cependant de vous dire que si tous les membres du Comité n'ont pas été unanimes sur tel ou tel point de détail de réorganisation, tous ont reconnu qu'il fallait arriver à une simplification de certaines règles qui avaient été prévues lors de l'organisation du Secrétariat général en 1912. Le nouveau contrat entre l'A. S. E. et l'U. C. S. pour l'organisation et l'entretien du Secrétariat général comme soumis actuellement à vos délibérations, a l'avantage de supprimer certaine lenteur de transmission inhérente à ce qui était pratiqué jusqu'à maintenant. Il rend l'organe central, soit le Comité du Secrétariat et le Secrétariat général, plus souple et tout en lui donnant une certaine indépendance, il les place sous la haute surveillance des comités des deux associations réunis en « Commission d'administration. »

Ce nouveau contrat ménage par contre l'indépendance absolue des deux associations, et donne à la commission d'administration ou à ses délégués, en collaboration avec les délégués des autorités subventionnantes, également la haute surveillance des Institutions de contrôle de l'A. S. E. C'est là un point capital qu'il nous paraît utile de mettre en évidence. Nous avons en contre partie admis que la même commission exerce aussi par l'intermédiaire de ses délégués, qui seront pris dans les milieux intéressés, le bureau pour l'achat des lampes à incandescence ou tout autre office commercial que notre union pourrait créer dans la suite. Mais tous ces renseignements sont contenus dans l'exposé auquel nous nous référons pour plus de détails.

En ce qui concerne les nouveaux statuts, vous constaterez que les principaux changements comportent plutôt des mises au point nécessitées par la collaboration toujours plus complète de nos deux associations et l'incorporation définitive et complète de l'A. A. L. comme organe de l'Union. L'article 6 prévoit la classification des membres en 5 classes pour le paiement de la cotisation, classement qui tient compte de l'importance du capital investi dans les entreprises, membres de l'Union. De même l'article 10 stipule que les membres de l'Union disposent pour

les votations au scrutin secret, d'un nombre de voix correspondant à la classe de leur cotisation. C'est évidemment un principe moins démocratique que celui que consacraient les anciens statuts, mais que l'importance toujours plus grande de certaines administrations faisant partie de notre union, nous a obligés d'admettre. Ces mêmes dispositions se retrouvent dans les statuts de l'A. S. E., et compensent croyons-nous l'avantage prévu dans les anciens statuts de cette association donnant droit à deux représentants de l'U.C.S., de voter pour les membres absents à l'Assemblée générale. Cette disposition a souvent été fortement critiquée et, croyons-nous avec raison. Le nombre des membres du Comité est porté à 7 de 5 qu'il était et il ne s'agit plus de désigner une centrale comme membre du Comité, mais des personnes choisies dans l'administration des centrales faisant partie de notre union. Enfin l'exercice correspondra à l'année civile, ce qui nécessite une période de transition pour l'année 1918, mais ce sera certainement une amélioration pour l'avenir.

Nous vous répétons que les avantages obtenus par cette réorganisation ont paru tels à la grande majorité de votre Comité que le soussigné n'hésite pas à vous en recommander l'adoption.

6^o Budget pour le second semestre 1918 et pour l'exercice 1919. Votre Comité est obligé pour ce qui précède de vous proposer un budget spécial pour le second semestre 1918 qui sera la période transitoire et un second budget pour l'année 1919 qui sera le premier exercice du nouveau régime.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de vous expliquer longuement que pour cette période transitoire, il est utile que votre Comité et le Secrétariat général disposent de ressources financières suffisantes. L'augmentation des dépenses qui nous incombent pour le paiement du personnel de la division économique, justifient à elles seules cette augmentation de prestation de nos membres. Aussi nous vous proposons de décider que l'encaissement des cotisations annuelles se fasse comme d'habitude, en automne 1918, établies sur les mêmes bases que ces années dernières.

Passant à l'examen du budget de l'exercice 1919, votre Comité a dû se convaincre que pour permettre au Secrétaire général d'accomplir le programme extrêmement complet qui lui incombera dans l'avenir, il y avait lieu

de modifier complètement le système admis pour fixer les cotisations.

Dans l'exposé relatif à la réorganisation, auquel nous nous référons dans le chapitre précédent, nous vous expliquons pourquoi il paraît préférable de réunir en une seule cotisation annuelle, la cotisation actuelle et la cotisation spéciale pour le Secrétariat général, correspondant au 18 % de l'abonnement à l'Inspectorat de l'A. S. E. Nous ne reviendrons pas sur ce point et devons simplement vous informer que nous avons conformément aux statuts, établi les 5 catégories suivantes :

- Fr. 30. —, pour les usines ou entreprises ayant un capital jusqu'à fr. 50 000. — ;
- Fr. 60. —, pour les usines ou entreprises ayant un capital de fr. 50 000 à fr. 250 000 ;
- Fr. 150. —, pour les usines ou entreprises ayant un capital de fr. 250 000 à fr. 1 000 000 ;
- Fr. 340. —, pour les usines ou entreprises ayant un capital de fr. 1 000 000 à fr. 5 000 000 ;
- Fr. 600. —, pour les usines ou entreprises ayant un capital supérieur à fr. 6 000 000.

Nous estimons avoir largement prévu l'avenir et croyons que des cotisations de cette importance permettront à notre union de mettre à la disposition du Secrétariat général et de nos subdivisions, les ressources financières suffisantes pour son développement futur. Remarquons que les petites centrales voyant ainsi leur cotisation élevée d'une assez forte proportion, tout en restant faible en comparaison aux avantages procurés. Pour les usines importantes, la cotisation relativement à leur capital semble encore bien modique.

Basé sur ces considérations, nous vous présentons le budget pour l'exercice 1919 en vous priant de bien vouloir faire confiance à votre Comité qui continuera à s'inspirer des excellents principes d'économie qui l'ont toujours animé.

7^o Mutations chez les membres de l'U. C. S. Durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 1917 au 30 juin 1918, nous avons eu le plaisir d'admettre comme sociétaires, les usines électriques et administration des chemins de fer secondaires dont les noms suivent et qui présentaient les qualités requises par nos statuts :

Gemeinde Tschierschen, Tschierschen (Graubünden).
 Services industriels de la ville de Lutry, Lutry (Vaud).
 Elektrizitätswerk Wettingen, Wettingen (Aargau).
 Elektra Retschwil - Herlisberg, Retschwil (Luzern).
 Elektrizitätsgenossenschaft Gehrau-Häusern, Gehrau (Thurgau).
 Kommunale Elektrizitätsversorgung Oftringen, Oftringen (Aargau).
 Société des usines de l'Orbe, Orbe (Vaud).
 Elektrizitätsunternehmen Strengelbach, Strengelbach (Aargau).
 Elektrowerke Reichenbach A.-G., Meiringen, Verwaltung: Hirschmattstraße 32, Luzern.
 Commune de Renens, Renens (Vaud).
 Elektrizitätswerk Arth, Arth (Schwyz).
 Elektra St. Pelagiberg, St. Pelagiberg (Thurgau).
 Elektra der Gemeinde Uerkheim, Uerkheim (Aargau).
 Elektrizitätswerk der Gemeinde Tuggen, Tuggen, (Schwyz).
 Elektrizitätsversorgung Müllheim, Müllheim (Thurgau).
 Elektrakommission der politischen Gemeinde Rorschacherberg (St. Gallen).
 Usines hydro-électriques G. Staechelin, Vernayaz (Valais).
 Einwohnergemeinde Blumenstein, Blumenstein (Bern).
 Elektrische Licht-, Kraft- und Wasseranlage Lyss (Bern).
 Elektrizitätskommission der Gemeinde Münsingen, Münsingen (Bern).
 Par contre nous avons enregistré les démissions suivantes:
 Elektrizitätswerk Reiden, Th. Haefliger-Künzlis Erben, Zofingen (Aargau).
 A.-G. Elektrizitätswerk Sempach-Neuenkirch, Sempach (Luzern).
 Elektra Ehrloserberg, (Retschwil (Luzern).
 Elektrizitätsgenossenschaft Niederrohrdorf, Niederrohrdorf.
 Elektrizitätswerk Rorbas-Freienstein, Jak. Lienhard, Rorbas (Zürich).
 pour 4 d'entr'elles ensuite d'incorporation dans d'autres administrations plus importantes et déjà membres de notre Union. Pour la 5^{me} (Elektra Ehrloserberg) il s'agit seulement d'un changement de nom.

Comme d'habitude, nous vous donnons ci-dessous les modifications apportées dans la

statistique de nos membres et nous constatons l'accroissement toujours réjouissant de notre société.

Au 1 ^{er} Juillet 1917	337	membres
Sortie durant l'exercice	5	"
	<hr/>	
	332	membres
Admis en 1917/18	20	"
Etat des membres au 30 Juin 1918	352	membres

8^o **Conclusions.** Avant de terminer ce rapport que l'importance des questions à traiter m'a forcé de faire plus long que je ne l'aurais désiré, je veux encore relever avec quel plaisir nous avons l'an dernier apporté nos félicitations à 14 jubilaires auxquels le diplôme d'honneur pour 25 ans de service a été remis. Leurs noms ont été publiés dans le « Bulletin » No. 11 de 1917. A l'Assemblée générale de 1918, nous comptons voir encore une nouvelle cohorte de ces fidèles et dévoués collaborateurs et c'est avec un non moins grand plaisir que nous leur apporterons avec les félicitations de tous les membres de l'Union, les voeux de bonheur et de santé de notre Comité.

Nous terminons cet exposé en vous proposant les conclusions suivantes:

a) approuver le présent rapport du Comité, corroborer les comptes annuels de l'exercice 1917/18, donner décharge au Comité et au Vorort de leur gestion;

b) approuver le rapport des vérificateurs des comptes et les décharger de leur mandat avec remerciement pour la façon dont ils ont rempli leur mission;

c) approuver les nouveaux statuts;

d) approuver le nouveau contrat à passer avec l'A. S. E. et l'U. C. S. pour l'organisation et l'entretien du Secrétariat général.

e) fixer comme indiqué plus haut les cotisations pour l'exercice 1919;

f) approuver les budgets tels qu'ils vous sont présentés:

a) pour le second semestre 1918;

b) pour l'exercice 1919.

Avant d'abandonner définitivement la charge dont votre confiance m'avait revêtu pendant 7 années, je voudrais remercier mes collègues du Comité, de leur utile et précieuse collaboration, répéter au Secrétariat général tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec lui et dire à tous les membres de l'Union des Centrales suisses d'Electricité, toute ma reconnaissance pour leur bienveillance et la grande

confiance qu'ils m'ont continuellement témoignées. J'y joins mes vœux les plus ardents pour la prospérité toujours plus grande et le travail toujours plus fécond de notre Union.

Au nom du Comité de l'U. C. S.,

Le Président:

Eel. Dubochet.

Rapport
du Comité Electrotechnique Suisse (C.E.S.)
de la Commission Electrotechnique Inter-
nationale (C. E. I.)

La continuation de la guerre rend de plus en plus difficiles les travaux de la Commission électrotechnique internationale. Toutefois son Comité central s'est efforcé de poursuivre son activité de la façon la plus intense possible. C'est ainsi qu'il vient de terminer une Etude comparative des règles servant à la spécification des machines électriques en Grande-Bretagne, en Italie et aux Etats-Unis, étude que seules des difficultés d'impression, considérables à ce qu'il semble, ont empêché d'être remise à ce jour aux Comités nationaux, mais que le Bureau central nous fait espérer dans un délai prochain.

Cette comparaison, impatientement attendue, tiendra compte des dernières décisions prises au cours d'une conférence internationale de pays de langue anglaise, tenue en novembre 1917, décisions tendant à aplanir les divergences subsistant encore nombreuses entre les manières de voir des divers Comités nationaux intéressés.

C'est dans le même ordre d'idées que le Comité américain a cherché à provoquer une réunion de délégués des pays alliés et neutres qui devait avoir lieu à Paris ou à Londres dans le courant de l'année 1918. Cette proposition correspond on ne peut mieux, dans son esprit, aux vœux de notre Comité national qui s'est déclaré en principe décidé à appuyer toute tentative lui paraissant de nature à favoriser la reprise aussi rapide et complète que possible des travaux internationaux de la Commission dès que cette reprise paraîtra pratiquement réalisable. Il a été néanmoins impossible de se dissimuler que, dans les circonstances actuelles, certaines difficultés d'ordre pratique, et notamment celles qui

ont trait au voyage, s'opposaient à la participation de nos délégués à cette réunion. Avant de prendre une décision définitive, nous avons cru devoir nous informer quel pouvait être l'avis des Comités d'autres pays neutres d'Europe, et nous avons dû constater qu'ils se sont trouvés devant les mêmes difficultés, de sorte qu'aucun d'eux n'a cru pouvoir annoncer l'envoi de délégués pour une époque aussi prochaine. C'est pourquoi il a paru préférable de remettre aussi à plus tard notre participation à une réunion internationale officielle.

Lausanne, Septembre 1918.

Le Secrétaire du C. E. S.:

(signé) *A. de Montmollin.*

Rapport sur l'activité des Commissions
temporaires communes de l'A. S. E. et
de l'U. C. S.

pendant l'exercice 1917/18

présenté aux Assemblées générales du 5 et du 6 octobre 1918 par le Secrétariat général au nom des Présidents de ces Commissions.

Cette année encore le travail des commissions temporaires devait, suivant les décisions des Comités, se concentrer sur des questions d'actualité; mais elles n'ont pas pu être traitées avec tout le calme désirable. La situation économique du pays a imposé au Secrétariat général des travaux supplémentaires imprévus. Il a dû s'occuper de nombre de questions qui lui ont été confiées par des tiers, en particulier par la Division industrielle de guerre du Département fédéral de l'économie publique.

En raison de ces circonstances plusieurs de vos commissions n'ont pas de rapport à vous présenter.

Ce sont: **La Commission de l'appareillage à basse tension** (Président: *Kölliker*, Zurich); **la Commission des fils, câbles et matières isolantes** (Président: *Baumann*, Berne); **la Commission des compteurs et appareils de mesure** (Président: *Dr Denzler*, Zurich); **la Commission des courants empruntant la terre comme conducteur et de la mise à la terre** (Président: *de Montmollin*, Lausanne); **la Commission de la protection contre les surtensions** (Président: *Ringwald*, Lucerne).

Tous les documents et renseignements qui nous sont parvenus pendant l'année écoulée

et qui concernent ces diverses questions ont été, bien entendu, réunis et mis en ordre par le Secrétariat général.

La Commission des appareils de cuisson et de chauffage (Président: *Ringwald*, Lucerne) a été particulièrement active. La question des fourneaux accumulateurs de chaleur a tenu la première place dans son programme. De concert avec les Institutions de contrôle, le Secrétariat général s'est livré à des études et essais systématiques sur les qualités de ces appareils et des matières les composant généralement. Des études préliminaires lui avaient déjà permis d'établir une théorie de ces appareils qui nous a guidés dans nos expériences sur les divers systèmes de fourneaux électriques. Nos méthodes d'expérimentation ont été appliquées à de nombreux fourneaux et à des matières diverses dont nous avons déterminé les constantes caractéristiques. Les essais d'assez grande envergure entrepris dans nos Institutions de contrôle ont exigé des installations spéciales qui nous rendent actuellement de grands services.

Nos essais ne sont pas terminés mais les résultats acquis permettent cependant dès maintenant de fixer les conditions qu'un fourneau accumulateur doit remplir pour satisfaire aux exigences courantes. Les principales parmi ces conditions ont été exposées dans le rapport préliminaire du Secrétariat général (voir « Bulletin », 1918, n^o 6, page 119 et suiv.). Le rapport détaillé (3^{me} rapport de la Commission) contiendra tous les résultats d'expérience réunis et une étude théorique. Il paraîtra après avoir reçu l'approbation de la commission et dès qu'il y aura de la place dans le « Bulletin ». Un rapport provisoire sera lu à l'Assemblée générale.

A la demande de la Division industrielle de guerre le Secrétariat général et la station d'essai ont entrepris certains travaux qui intéressent aussi la commission; ce sont une série d'essais pour déterminer les qualités de plusieurs matières susceptibles de servir de conducteurs dans les éléments de chauffage. Il s'agissait de remplacer des matières que l'on a actuellement de la peine à se procurer: on a ainsi réussi à améliorer les résistances en « Silundum », qui se fabriquent en Suisse.

La même Commission a aussi discuté les règles et normes établies par le Secrétariat général pour la construction des appareils

thermo-électriques, leurs fiches de contact, interrupteurs, etc. La Commission a reconnu que pour les appareils accessoires surtout il était urgent d'arriver promptement à un résultat. Elle a provoqué une discussion avec des représentants des principaux constructeurs intéressés et suggéré plusieurs perfectionnements. Malheureusement dans ce domaine encore les difficultés d'approvisionnement en matières premières (en stéatite par ex.) sont un obstacle; le Secrétariat général s'efforce naturellement de les surmonter.

Le crédit dont disposait la Commission se montait à fr. 7000 (dont fr. 2500 provenant du solde disponible de l'année passée). Les dépenses ont atteint fr. 6000 environ dont fr. 2500 remis aux Institutions de contrôle pour leurs essais divers et fr. 2500 mis à la disposition du Secrétariat général pour ses travaux spéciaux.

La Commission pour l'étude de la corrosion (Commission mixte de l'A. S. E. et de l'U. C. S., de la Société pour l'industrie du gaz et des eaux, et de l'Union des chemins de fer secondaires) (Président: *Landry*, Lausanne), a discuté pendant l'année écoulée son premier rapport rédigé par le Secrétariat général. Ce rapport, paru dans les « Bulletins » n^o 7 et 8 de cette année et publié sur la demande de la Commission, traite la question de la corrosion des tuyaux métalliques et câbles sous l'influence des courants de retour des tramways et chemins de fer électriques. La Commission a écouté un rapport du Secrétariat général sur les expériences en fait de corrosion dans divers réseaux suisses. Elle a en outre établi le programme d'essais qui devront être entrepris sur quelques réseaux de tramways municipaux sous la direction du Secrétariat général; leur but sera de nous éclairer sur les conditions particulières à ces réseaux et de nous suggérer les mesures par lesquelles les effets de corrosion pourraient y être atténués.

La commission prépare des normes « sur les principes à observer et les mesures à prendre pour éviter la corrosion des conduites métalliques. » Le Secrétariat général est occupé actuellement à la rédiger.

Les travaux de la Commission ont coûté environ fr. 1500, dépensés par le Secrétariat général et qui seront répartis également entre les sociétés intéressées ainsi qu'il a été convenu.

La Commission de l'appareillage à haute tension et de la protection contre l'incendie (Président: *Marti*, Langenthal) ne s'est pas réunie pendant l'année passée. Le Secrétariat général, très pris par les travaux urgents imposés par la situation du pays, a dû, malgré lui, différer ceux qui intéressent cette commission. Il s'est occupé cependant de la rédaction et de la publication du 4^{me} rapport de la commission sur les phénomènes chimiques et thermo-dynamiques qui accompagnent l'interruption du courant et les moyens d'augmenter la sécurité qu'offrent les interrupteurs. Des essais supplémentaires ont été exécutés.

Nos travaux ont donné lieu à de nombreuses discussions dans les journaux techniques et nous préparons encore une étude complémentaire sur l'influence du décalage du courant.

La commission disposait pour l'année courante d'un crédit de fr. 2000, dont la moitié a été remise au Secrétariat général.

Zurich, septembre 1918.

Le Secrétariat général.

Rapport
sur l'activité des commissions temporaires
de l'A. S. E.

pendant l'année 1917/18

présenté par le Secrétariat général au nom de leurs présidents à l'Assemblée générale du 6 octobre 1918.

La commission des paratonnerres (Président: *Blattner*, Berthoud) a donné une nouvelle rédaction au règlement concernant la protection des immeubles contre les décharges atmosphériques (voir « Bulletin n^o 6 1917, page 141). Le Secrétariat général a publié cette année le texte français (« Bulletin » n^o 3, 1918, page 71).

Les deux publications ont paru aussi sous forme de brochures séparées qui se sont vendues en grand nombre. Vu la surcharge de travail du Secrétariat général la commission n'a pas encore pu aller plus en avant dans la réalisation de son programme qui prévoit

l'établissement d'une statistique suivie des accidents dus à la foudre.

Zurich, septembre 1918.

Le Secrétariat général.

Rapport
sur l'activité des commissions temporaires
de l'U. C. S.

pendant l'année 1917/18

présenté par le Secrétariat général au nom de leurs présidents à l'Assemblée générale du 5 octobre 1918.

La commission pour la loi fédérale sur le travail dans les fabriques (Président: *M. Oppikofer*, Bâle) eut connaissance du projet d'arrêté au sujet de la mise en vigueur de la loi sur le travail dans les fabriques, paru pendant l'année. Ce projet a été examiné et discuté par votre commission et certains articles concernant la situation du personnel des centrales électriques nous ont paru devoir être modifiés. Nous avons provoqué une démarche dans ce sens auprès du département par l'intermédiaire de l'Union Suisse du commerce et de l'Industrie; une décision n'a pas encore été prise et nous espérons obtenir satisfaction au cours de l'année prochaine.

Pour la **commission des tarifs** (Président: *Marti*, Langenthal), créée dans le courant de cette année, le Secrétariat général s'occupe activement à collectionner tout le matériel statistique dont elle aura besoin.

Zurich, septembre 1918.

Le Secrétariat général.

Rapport
sur l'activité de la Commission d'assurances accidents de l'U. C. S.

pendant l'exercice 1917/18

présenté à l'Assemblée générale du 5 octobre 1918, par le président.

Membres de la Commission: MM. Eel. Dubochet, Directeur de la Société Romande

d'Electricité, à Territet, Président; *H. Geiser*, Directeur des Services électriques de la ville de Schaffhouse; *P. Lauber*, Ingénieur, Lucerne, et *E. Erny*, Directeur des Services électriques du Canton de Zurich.

Dans le courant de l'exercice dernier la Commission d'assurances accidents n'a pas eu l'occasion de se réunir souvent. Elle a cependant suivi et examiné à nouveau avec soin la question de l'assurance complémentaire pour couvrir les trois premiers jours, le 20 % du salaire et le 30 % des rentes et invalidité qui ne sont pas couverts par la Caisse nationale d'assurances accidents à Lucerne. Jusqu'à maintenant elle n'a pas modifié sa manière de voir qu'elle vous a exposée l'an dernier à pareille occasion, mais étant donné certaines questions qui lui sont posées par nos sociétaires, elle compte s'entourer de renseignements et d'avis d'autres organisations analogues à la nôtre et vous informer avant qu'il soit longtemps par circulaire du résultat de ses recherches.

Pour pouvoir répondre à une demande qui lui avait été adressée par une de nos usines, la Commission a chargé le Secrétariat général de faire une enquête auprès des principales usines sur l'opportunité de conclure une assurance supplémentaire prévoyant une augmentation d'indemnité en cas de mort et en cas d'invalidité, pour les employés et ouvriers dont le salaire n'atteint pas fr. 4000. —. Cette enquête a montré que la majorité des usines questionnées estimaient la conclusion d'une

pareille assurance comme inopportune, ce qui est confirmé à l'avis de la Commission.

Le Secrétariat général a comme cela avait été demandé dans notre dernière assemblée générale interpellé les usines électriques au sujet du taux de prime qui leur a été imposé par la Caisse Nationale à Lucerne. Il a été obtenu à ce sujet des renseignements fort intéressants qui constituent un dossier important que le Secrétariat général tient à titre confidentiel à la disposition des directions d'entreprises à son bureau de Zurich où l'on peut le consulter.

Enfin la Commission a décidé dans sa dernière séance de reprendre l'étude de la question « Assurances machines » dans le prochain exercice, étude qu'elle avait renvoyée à un moment où le Secrétariat général serait moins chargé.

En terminant nous tenons à informer nos membres que le Comité de l'A. S. E. a conclu une convention avec la Direction générale de la Caisse Nationale d'assurances contre les accidents à Lucerne, relativement aux inspections et prescriptions qui régleront les questions d'assurance. L'établissement fédéral s'est décidé après de nombreux pourparlers, à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'Inspectorat des installations à courant fort, ce qui était à notre avis la seule solution possible.

Le Président de la Commission :

(signé) *Eel. Dubochet*.



Nos projets de réorganisation.

En automne 1912 l'U. C. S. conclut avec l'A. S. E., dont elle est dérivée, un arrangement suivant lequel un secrétariat commun fut créé pour s'occuper des affaires administratives et des publications des deux sociétés. Ce secrétariat devait constituer un bureau permanent pour exécuter certains travaux et traiter des questions d'intérêt commun, avant tout des questions techniques. La direction de cet organe commun fut confiée à la Commission du Secrétariat, formée des Comités des deux associations, et au Comité du Secrétariat, composé des présidents de l'A.S.E., de l'U.C.S., de la Commission de surveillance des Institutions de contrôle et du bureau de l'Association pour l'achat des lampes à incandescence.

Depuis 1912 l'importance de nos sociétés est allée grandissant, le développement de l'industrie électrique et la guerre nous ont mis en présence de problèmes nouveaux, de sorte que les occupations du Secrétariat et celles des Commissions et Comités divers se sont accrues dans une forte proportion. Les défauts de notre organisation se firent alors sentir. Certaines questions étaient étudiées simultanément par plusieurs Comités; il arrivait qu'un même sujet fût discuté séparément par 3 délégations différentes et malgré toutes les bonnes volontés, le chemin vers l'entente indispensable était souvent très long. Tout le monde sentait le besoin de simplifications dans nos rouages et d'une meilleure utilisation des énergies. Une réorganisation s'imposait et depuis 1914 elle a fait dans les Comités de l'A.S.E. et de l'U.C.S. l'objet de nombreuses discussions. Le président de l'A.S.E. vous en a entretenus à maintes reprises et en particulier dans son dernier rapport. Il n'était pas facile de concilier tous les intérêts: chacun sentait le grand avantage d'une action commune vis-à-vis du public et des autorités, mais chacune des deux associations tenait naturellement à affirmer son indépendance. Nous pouvons enfin vous présenter un projet complet, résultat de longues délibérations mais accepté cependant presque à l'unanimité par les membres des Comités intéressés.

Nos propositions comprennent de nouveaux statuts pour l'A.S.E. et pour l'U.C.S., une nouvelle convention et un règlement pour la gestion des affaires communes. Son acceptation est très désirable si nous tenons à voir nos associations et leur influence se développer comme précédemment; un ajournement serait certainement contraire à nos intérêts.

Les circonstances actuelles nous ont engagés à ne pas attendre une réorganisation pour aborder de nouvelles questions et étendre l'activité du Secrétariat, mais par là les dépenses augmentent et une simplification dans la gestion des affaires devient de jour en jour plus urgente. Nous pensons pouvoir l'atteindre principalement en réduisant le nombre des commissions, chaque question ne serait traitée à l'avenir que par une seule commission dans laquelle tous les intérêts en jeu seraient représentés. En supprimant l'Association pour l'achat des lampes à incandescence pour la faire rentrer dans le tout sous forme de „section des achats“, l'U.C.S. nous a montré le chemin à suivre pour arriver à la simplification désirée. Nous voulons persévérer dans cette voie et charger dorénavant le Comité de l'U.C.S. lui-même de la direction de cette section. En ce qui concerne l'A.S.E., nous prévoyons quelque chose d'analogue mais de plus profond, puisque nous proposons la suppression de la Commission de surveillance des Institutions de contrôle et voulons confier au Comité de l'A.S.E. la direction générale de ces dernières. Nous feront disparaître ainsi un dualisme dont on s'est souvent plaint et les membres du Comité au courant des affaires des Institutions de contrôle deviendront plus nombreux. Nous voulons par contre maintenir les délégués auprès des Institutions de contrôle et de la section des achats, car ils nous ont rendu, surtout pour les premières, de très grands services. Il se présente dans la vie journalière d'institutions aussi spéciales une foule de questions techniques ou administratives qui doivent pouvoir être liquidées rapidement et qui nécessitent l'intervention de personnes qualifiées pouvant assurer l'unité de vues et l'esprit de continuité qui sont indispensables à la bonne marche des affaires.

Nous maintenons dans la nouvelle convention les dispositions de l'ancienne par lesquelles les secrétariats et certains organes des deux associations ont été réunis et leur compétences concentrées.

La nouvelle convention et le règlement qui l'accompagne prévoient, outre quelques améliorations de forme, les modifications essentielles suivantes:

1. Il y est dit que les deux sociétés ont la volonté de traiter en commun les questions qui les intéressent toutes deux. Elles institueront dans ce but une *Commission d'administration* préposée à l'étude de ces questions et correspondant à peu près à ce que nous appelions jusqu'ici la Commission du Secrétariat; comme cette dernière, elle sera formée par les Comités réunis des deux associations. Ces Comités compteront dorénavant chacun 7 membres, ce qui aura pour effet de porter de 5 à 7 le nombre des membres du Comité de l'U. C. S. A cette commission de 14 membres, l'A. S. E. confiera la direction générale et la surveillance des Institutions de contrôle, l'U. C. S. celles de la section des achats et les deux la gestion des affaires communes et l'administration du Secrétariat général.

2. La *Commission d'administration* confiera la surveillance immédiate et détaillée des Institutions de contrôle et celle de la section des achats à des délégués choisis pour les premières parmi les membres du Comité de l'A. S. E., pour la seconde parmi les membres du Comité de l'U. C. S. Elle confiera en outre la direction immédiate du Secrétariat général à un *Comité de direction*, composé des présidents de l'A. S. E. et de l'U. C. S. et d'un troisième membre de la Commission d'administration. Ce Comité de direction correspondra sensiblement à l'ancien Comité du secrétariat, mais ses compétences seront plus nombreuses et il lui sera demandé plus de travail.

3. Le Secrétariat général voit sa division économique (installée provisoirement à la demande de quelques centrales importantes et avec la garantie financière de l'U. C. S.) définitivement organisée. Il est chargé non seulement de toutes les publications des deux associations, mais encore de la gestion de la section des achats, de la comptabilité et des caisses des deux sociétés et de leurs institutions spéciales. Ses recettes devront couvrir tous les frais divers, les frais se rapportant aux publications, en particulier au bulletin, (art. 8, § 8 et 17) et les indemnités allouées aux membres.

Cette dernière mesure a paru indispensable car une répartition équitable de tous les frais sur deux comptes séparés eut été très compliquée sinon impossible.

4. Les Institutions de contrôle pourront être mises à contribution pour l'exécution des travaux confiés au Secrétariat général et le Secrétaire général sera délégué auprès de la Station d'essai des matériaux. Il résultera de ces dispositions, dont l'expérience nous a fait prévoir l'utilité, une meilleure utilisation des capacités, une économie de forces.

5. Les subventions des deux sociétés ont été majorées notablement. Il le fallait, d'une part en raison du renchérissement général, d'autre part par suite de l'augmentation des travaux et du personnel du Secrétariat général. Les chiffres fixés à l'art. 8 de la convention ont été adoptés à l'unanimité par les deux Comités.

La convention a rendu nécessaire une modification des statuts. Nous leur avons donné pour les deux sociétés une forme analogue et un peu nouvelle. Selon le désir général ils sont rédigés de telle manière que chaque association pourrait, sans les modifier, subsister indépendamment de l'autre. Elles auront naturellement chacune son Comité et son Assemblée générale distincts et rien dans les statuts ne les empêcherait d'avoir chacune son Secrétariat général. Il est à présumer que les nouveaux statuts pourront être maintenus sans modification pendant de longues années.

La seule disposition des statuts constituant une dépendance d'une société par rapport à l'autre est celle qui exige des membres de l'U. C. S. d'être membres de l'A. S. E. et abonnés aux Institutions de contrôle. Cette condition a du reste toujours existé.

Nous avons toujours eu jusqu'à présent, dans les deux sociétés, une période sans budget; en faisant commencer l'année comptable le 1^{er} janvier et en demandant aux Assemblées générales d'approuver à la fois les comptes de l'année écoulée et le budget pour l'année à venir cet inconvénient n'existera plus.

Les compétences des diverses assemblées sont mieux définies pour tous les cas qui peuvent se présenter.

La nécessité d'augmenter nos ressources nous a amenés à modifier l'échelle des cotisations et le nombre de voix des membres collectifs; les cotisations des membres effectifs et des divers

membres collectifs étaient trop peu différentes. La cotisation versée par les membres collectifs à gros capital devait être augmentée non seulement à cause de leur capacité financière mais surtout en raison des avantages considérables qu'ils tirent de l'association et de ces institutions. Nous nous sommes décidés à vous proposer la répartition des membres collectifs en 5 catégories versant des cotisations qui augmentent progressivement avec le capital investi et dont le montant sera fixé par les Assemblées générales. Les Comités présenteront aux Assemblées générales des propositions pour les cotisations à verser en 1919.

Selon notre projet les membres de l'U.C.S. ne verseraient plus de cotisation spéciale pour le Secrétariat général mais une cotisation unique majorée en conséquence.

Tout le monde dans les Comités soussignés était d'accord pour admettre qu'à des cotisations plus élevées devait correspondre un plus grand nombre de voix; celui-ci a été fixé à 5 au maximum. Les sociétaires à 5 voix ne seront pas nombreux et nous pensons que le vote plural appliqué avec modération ne choquera pas les sentiments démocratiques. Tout en faisant une concession aux membres à forte cotisation nous supprimons en même temps le privilège de l'U.C.S. de pouvoir voter pour ses membres absents dans les assemblées de l'A. S. E. Ce privilège n'a jamais, croyons-nous, modifié le résultat d'un vote de l'A.S.E., mais sa suppression a néanmoins paru désirable et le Comité de l'U.C.S. s'y est rallié vu l'augmentation du nombre des voix accordées aux sociétaires à forte cotisation.

Pour éviter autant que possible le dénombrement fastidieux des votes écrits dans les Assemblées générales, on a prévu aussi le vote à main levée avec voix simples pour toute résolution qui ne paraît pas rencontrer d'opposition appréciable. Nous espérons que cette disposition nouvelle sera appréciée. Les élections se feront suivant un mode simplifié, du reste mis déjà partiellement en pratique; on se contentera de la majorité relative dans les élections des membres du Comité, pour l'admission de nouveaux membres par le Comité etc. Il a paru désirable de prolonger la durée de fonction des membres du Comité; elle a été portée de deux à trois ans. Le rajeunissement nécessaire est assuré par le renouvellement annuel d'une fraction des membres. En composant le Comité de l'A. S. E. on devra tendre à une représentation équitable des diverses régions et des divers intérêts. Il sera aussi tenu compte des derniers dans la composition des commissions spéciales et en entreprenant des travaux autres que ceux d'intérêt général (art. 2). En agissant de la sorte nous pensons pouvoir éviter beaucoup de plaintes et maintenir un contact perpétuel entre tous les membres de nos associations et les organes qui les dirigent.

Les membres des deux Comités actuels ne se sont mis d'accord sur les projets présentés qu'après délibération approfondie et espèrent que leurs propositions seront adoptées intégralement. Toutes les dispositions dépendent les unes des autres; une modification en apparence insignifiante est susceptible d'en entraîner beaucoup d'autres et de compromettre la solidité de l'ensemble. Refuser la réorganisation équivaudrait à une désorganisation générale. Il faudrait présenter très rapidement de nouveaux projets à de nouvelles Assemblées générales, des travaux récemment entrepris devraient être arrêtés et nous courrions le risque que les activités individuelles et collectives qui se sont développées si heureusement sans le sein de nos sociétés ne s'arrêtent brusquement. La réglementation par l'Etat remplacerait alors celle que nous nous sommes imposée nous-mêmes et beaucoup de tâches que nous avons entreprises par nos seules forces tomberaient à la charge de l'Etat ou seraient abandonnées complètement au grand préjudice de la plupart d'entre nous.

Nous avons pu nous assurer que la nouvelle organisation sera accueillie favorablement par la plupart des membres de nos associations dont plusieurs seront certainement appelés à participer activement à nos travaux et vous recommandons donc à nouveau de l'accepter telle que vos Comités vous la présentent.

Le Comité de l'A.S.E.

Le Président:

J. Landry.

Le Comité de l'U.C.S.

Le Président:

pp^{on} Société Romande d'Electricité

Eel. Dubochet.

Rapport de la Commission de surveillance des I. de c. de l'A. S. E. sur la création d'un immeuble pour l'A. S. E.

Lorsqu'en avril 1898 l'Inspectorat des installations à fort courant était à ses débuts deux bureaux seulement, puis trois, suffisaient à ses besoins. Nous les trouvâmes au n° 20 de la Weinbergstrasse dans l'entresol. En 1902 l'Inspectorat s'élargit par l'adjonction d'une station d'essai; de nouveaux locaux devinrent nécessaires et l'on se tira provisoirement d'affaire en louant un rez-de-chaussée situé derrière les bureaux. Le 1^{er} janvier 1904 notre Institution de contrôle put s'installer plus commodément à la Hardturmstrasse dans les locaux d'un ancien dépôt des tramways qu'elle occupe aujourd'hui encore. Ce dépôt convenait très bien, il a pu recevoir dans la suite aussi la station d'étalonnage; les locaux étaient alors suffisamment nombreux et assez spacieux; une partie pouvait même être souslouée. Un bail de plusieurs années fut conclu avec l'administration des tramways et nous pensions alors être à l'abri et à notre aise pour de longues années.

En 1909 déjà, le développement extraordinairement rapide de nos Institutions de contrôle nous amena à utiliser nous-mêmes l'ensemble des locaux disponibles et peu de temps après nous commençons même à nous sentir à l'étroit aussi bien dans les bureaux que dans les laboratoires. En 1911 les tramways envisageaient l'utilisation de l'ancien dépôt pour leurs propres besoins; nous n'étions plus certains de pouvoir renouveler le bail et fûmes amenés à chercher ailleurs. Au printemps 1912 on consentit cependant à prolonger la location jusqu'au 1^{er} avril 1917 et nous pensâmes pouvoir trouver dans l'intervalle une nouvelle solution. Pendant les deux années qui suivirent la commission de surveillance eu l'occasion d'examiner plusieurs locaux; elle se rendit compte qu'il faudrait dans la suite payer un loyer deux à trois fois supérieur et l'idée d'un achat ou d'une nouvelle construction se présenta tout naturellement. Les premières études nous démontrèrent que nos institutions seraient mieux logées et pourraient mieux se développer dans un immeuble nous appartenant et qu'au point de vue financier également nous trouverions avantage à acheter ou à construire. Une offre assez avantageuse nous fut faite au commen-

cement de 1914 et pour comparer nous fîmes établir à la même époque un projet détaillé pour une construction neuve. L'immeuble offert eût nécessité quelques transformations et notre comparaison nous fit voir que, tout compte fait, une nouvelle construction était préférable. En été 1914 la commission de surveillance fut sur le point de proposer cette solution, mais la guerre survint, et, comme tant d'autres, ce projet resta en suspens.

Le manque d'espace, la reconnaissance de notre station d'étalonnage comme institution officielle et la certitude de ne pouvoir à la longue renouveler notre bail nous firent revenir à nos projets. Monsieur Wagner, président de la commission de surveillance, a développé devant l'Assemblée générale de Lugano les raisons qui rendirent désirable la construction d'un immeuble et celle-ci a invité le Comité de l'A. S. E. à étudier la question de près et à présenter des propositions à l'assemblée de l'année 1918.

Après avoir envisagé à nouveau plusieurs emplacements le Comité reconnut que le plus convenable était celui qui, en 1914, avait déjà servi de base à notre étude. Cet emplacement appartient à la ville de Zurich et se trouve à côté de l'église St. Jean (Ausstellungsstrasse, Zurich 5) dans un quartier tranquille. Par le tram on l'atteint en cinq minutes depuis la gare principale. Le terrain ne présente pas de difficulté pour la construction et est relativement bon marché. Des emplacements équivalents coûteraient dans d'autres quartiers deux fois plus. Nous aurions l'avantage de pouvoir acquérir un droit de préférence pour quelques années pour un terrain contigu bordant la Limmatstrasse et qui pourrait servir à des agrandissements éventuels.

L'immeuble tel que le prévoyait notre projet de 1914 apparaît aujourd'hui de dimensions trop restreintes, surtout la partie destinée au Secrétariat général; nous avons donc fait faire un nouveau projet basé sur les besoins actuels et futurs. Nous en avons chargé Mr. Rein, architecte, qui avait déjà fait les premières études. La meilleure solution nous semblait être une construction à trois étages avec une façade de 30 m de longueur et une aile se prolongeant de 30 m en arrière. D'accord avec le Comité et sur la base d'un programme établi au préalable

nous avons invité trois architectes à dresser sur cette base des projets plus détaillés. Tous nous ont présenté des solutions acceptables mais, selon l'avis de votre commission et de Monsieur le Prof. Gull, expert, la préférence doit être donnée au projet de MM. Müller & Freytag de Thalwil aussi bien pour la disposition intérieure que pour la façade. Monsieur Gull nous recommande en plus de raccourcir cette dernière à 20 m et de prolonger l'aile.

Suivant le projet Müller & Freytag la distribution intérieure serait la suivante: Le sous-sol contiendrait les caves correspondant aux appartements, la chaudière pour le chauffage central et quelques locaux de la station d'étalonnage et d'essai des matériaux qui ne sont pas utilisés d'une manière permanente et n'exigent pas la lumière du jour. Le rez-de-chaussée contiendrait sur le devant les bureaux divers de la station d'étalonnage et d'essai et dans l'aile des laboratoires. Un passage permettrait l'accès de la cour aux voitures et une petite annexe à l'aile contiendrait une remise et les locaux d'expédition. Au 1^{er} étage se trouveraient, du côté de la façade, les bureaux du Secrétariat général et dans l'aile des laboratoires de la Station d'essai et d'étalonnage. Le second étage serait occupé entièrement par l'Inspectorat des installations, par la comptabilité et par la caisse. Le troisième étage, formant une réserve pour des besoins futurs, serait, jusqu'à nouvel ordre, loué à des tiers. Dans les mansardes il y aurait place pour un ou deux logements de 4 à 5 pièces chacun pour des employés et pour le logement du concierge; les deux premiers pourraient également être transformés en bureaux. Dans l'ensemble l'espace serait utilisé aussi complètement que possible et l'aspect extérieur d'après le projet Müller & Freytag paraît devoir être satisfaisant.

Tout en évitant les dépenses de luxe le coût de l'immeuble, terrain et construction compris, atteindrait aujourd'hui près d'un million de francs. L'A.S.E. est à même de trouver les fonds nécessaires; une avance de fr. 800 000 lui est offerte à un taux relativement avantageux contre 1^{re} et 2^{me} hypothèque et ses fonds propres et ceux de l'U.C.S. peuvent faire le complément.

Les intérêts, amortissements et frais d'entretien atteindraient fr. 65 000; déduisons en fr. 18 000 qui pourront être retirés de la

location du 3^{me} étage, il restera une somme de fr. 47 000 représentant le loyer annuel pour le Secrétariat et les Institutions de contrôle. Cette somme est élevée mais si nous la comparons au loyer de fr. 20—30 000 que nous aurions eu à payer, en 1912 déjà, pour nos Institutions de contrôle seules, si nous avons été obligés de déménager à cette époque, elle n'est pas exagérée. Nous sommes certains qu'aujourd'hui il ne nous serait pas possible de loger nos institutions techniques ailleurs dans des conditions plus économiques.

En présence des frais de construction énormes votre commission de surveillance s'est demandé si elle pouvait vous recommander la construction d'un immeuble à notre compte. Les circonstances actuelles sont cependant telles que toute autre solution serait contraire aux intérêts de nos institutions. Elles ne sont assurées de leur logement que pour un an et il est douteux qu'il se trouve aujourd'hui à Zurich d'autres locaux susceptibles de les recevoir les uns près des autres. Leur séparation serait gênante et la réinstallation de laboratoires entraîne des dépenses d'aménagement très considérables qui se renouvellent à chaque déménagement. Ces inconvénients sont évités et l'état d'incertitude, dans lequel nous nous trouvons, tant que nous ne sommes que locataires, est supprimé si nous nous décidons à construire. Suivant l'avis des hommes de métier on ne peut espérer voir les frais de construction diminuer avant plusieurs années; jusqu'à présent l'avantage a été pour ceux qui n'ont pas renvoyé leur décision à plus tard.

L'exécution de notre projet implique évidemment un certain risque au point de vue financier, mais la commission de surveillance estime que l'A.S.E. est établie sur des bases assez solides pour pouvoir courir ce risque. Elle a cependant décidé de consulter à nouveau l'Assemblée générale sur la question de principe et lui posera en conséquence les questions contenues dans les propositions y relatives du Comité à l'Assemblée générale du 6 octobre 1918.

Zurich, 14 septembre 1918.

Admission de systèmes de compteurs d'électricité à la vérification et au poinçonnage officiels. En vertu de l'art. 25 de la loi fédérale du 24 juin 1909 sur les poids et mesures, et conformément à l'art. 16 de l'ordon-

nance, du 9 décembre 1916, sur la vérification et le poinçonnage officiels des compteurs d'électricité, la commission fédérale des poids et mesures a admis à la vérification et au poinçonnage officiels les systèmes de compteurs d'électricité suivants, en leur attribuant le signe de système mentionné:

Fabricant: *Compagnie pour la Fabrication des Matériel d'Usines à Gaz, Paris.*

Ⓢ
28

Ampère-heure-mètre à principe électromagnétique pour courant continu; Type O'K Modèle R.

Ⓢ
29

Compteur à induction pour courant monophasé; Type A. C. T. 4.

Fabricant: *Siemens-Schuckert-Werke G. m. b. H. à Nurnberg.*

Ⓢ
30

Ampère-heure-mètre à principe électromagnétique pour courant continu; Forme A 3.

Fabricant: *Fabrique de machines Oerlikon à Oerlikon.*

Ⓢ
5

Transformateur de tension, Type M O resp. M L 101, 103, 105.

Berne, le 29 août 1918.

Le président

de la commission fédérale des poids et mesures

Cd. Zschokke.

